

# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL PETR Seine en Plaine Champenoise



## Projet d'Aménagement Stratégique

*Pièce 2 du dossier de SCoT*

Version 2 – Mars 2022

## SOMMAIRE

LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS) DANS LE CADRE DU SCOT .....	5
RAPPEL DES ENJEUX TERRITORIAUX.....	6
UN SCOT POUR REpondre A 4 DEFIS .....	17
LA SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE SE POSITIONNE COMME UN COEUR RURAL, AU COEUR DES NOUVEAUX MODE DE VIE ET D'UN ESPACE INTERREGIONAL EN MOUVEMENT .....	20
LA SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE : UN COEUR RURAL, AU COEUR DES NOUVEAUX MODE DE VIE ET D'UN ESPACE EN MOUVEMENT .....	21

### AXE 1 Ancrer les activités économiques à la campagne dans un espace global et local p.24

- 1.1 Développer une armature économique robuste et cohérente p.25
- 1.2 Répondre aux besoins de l'appareil productif pour maintenir le modèle des activités économiques à la campagne p.26
- 1.3 Accentuer le développement économique dans le tissu urbain p.27
- 1.4 Stimuler l'entrepreneuriat et s'adapter aux nouvelles manières de travailler p.28
- 1.5 Favoriser l'attractivité économique par la qualité des aménagements p.28
- 1.6 Développer la mise en tourisme du territoire p.29
- 1.7 Accroître l'ensemble des activités agricoles comme source de création de valeur ajoutée p.30
- 1.8 Etendre les activités primaires p.31

### AXE 2 Faire jouer la cohésion et la solidarité pour mieux de positionner dans les coopérations inter-régionales p.33

- 2.1 Renforcer l'unité territoriale par un chapelet de polarités connectées p.34
- 2.2 Positionner le territoire comme un attracteur résidentiel p.38
- 2.3 Offrir du choix au travers du logement p.38
- 2.4 Définir un projet ambitieux de développement des services pour les populations p.39
- 2.5 Amplifier l'armature territoriale au travers de l'activité commerciale p.41
- 2.6 Faciliter les déplacements en contexte rural p.40

### AXE 3 Affirmer une ruralité en mouvement p.45

3.1 Révéler, préserver et valoriser la palette paysagère du territoire	p.46
3.2 Renforcer la qualité du cadre de vie par la préservation de la trame verte et bleue	p.47
3.3 Assurer la disponibilité de la ressource en eau à long terme	p.49
3.4 Anticiper les risques naturels et technologiques et les nuisances pour un cadre de vie sécurisé	p.50
3.5 Agir pour le développement d'une croissance verte et de proximité	p.51

## **PARTIE A**

# **Le Projet d'Aménagement Stratégique dans le cadre du SCoT et les enjeux**

## LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE (PAS) DANS LE CADRE DU SCOT

### Que dit le code de l'urbanisme ?

Article L.141-3 :

« Le projet d'Aménagement Stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à horizon de vingt ans sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent. Ces objectifs peuvent être représentés graphiquement ; Ils concourent à la coordination des politiques publiques sur les territoires, en favorisant un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales, une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, les transitions écologique, énergétique et climatique, une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie, une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux, ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation. »

### Du diagnostic au Projet d'Aménagement Stratégique, des enjeux au projet politique

Le diagnostic est le temps consacré à l'observation, au partage des enjeux et défis entre les acteurs du territoire.

Le PAS est le temps des choix stratégiques et des grands objectifs déclinés par les élus du territoire, en concertation avec la population, en réponse aux enjeux et défis révélés précédemment.

Le PAS est le document qui cadre le projet politique dans une vision partagée du développement à 20 ans.

### Le PAS, le document pivot du SCoT

Le PAS n'est pas sur le plan juridique opposable aux documents d'urbanisme locaux. Pourtant c'est lui qui va guider les orientations et les objectifs du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et donc dresser la ligne de conduite des documents de planification et d'aménagement locaux.

#### Les 3 grands documents de l'élaboration du SCoT

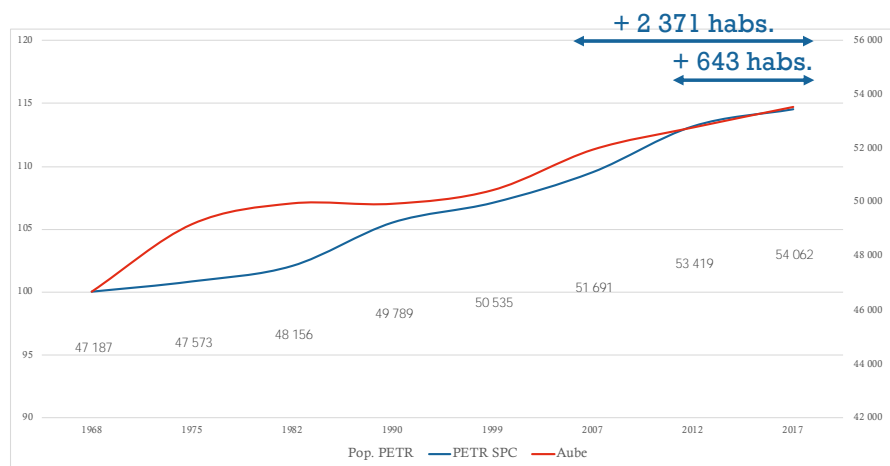


## RAPPEL DES ENJEUX TERRITORIAUX

### Une population en croissance à l'échelle du territoire de la Seine en Plaine en Seine Champenoise...

#### Évolution de la population depuis 1968

(Source : INSEE, RP, 2019 ; base 100 en 1968)



Le territoire enregistre une croissance démographique régulière depuis 1968. Sa situation géographique, aux portes de la région Ile-de-France et de l'agglomération troyenne, lui a permis d'être un récepteur de flux de populations.

La présence du pôle central de Romilly-sur-Seine ; pôle de rayonnement départemental et interdépartemental, des prix de l'immobilier attractifs, des polarités économiques génératrices d'emplois et des infrastructures de transports (ligne TER Paris-Est à Mulhouse, D 619, Seine navigable) connectées à la Ville-Monde Paris et sa région, ainsi qu'à Troyes et à la région Grand-Est, confortent cette attractivité résidentielle.

Les chiffres publiés par l'INSEE dévoilent cet état de fait, mais les retours des acteurs du territoire, élus et professionnels de l'immobilier en tête,

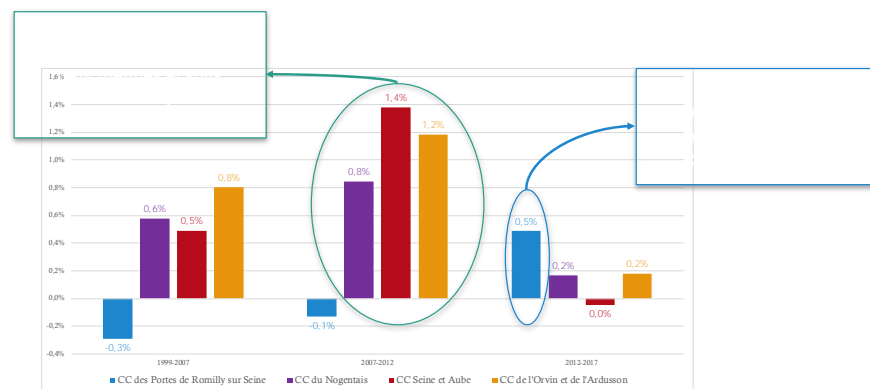
attestent d'une pression accrue à la suite de la crise sanitaire de la COVID-19 venant d'urbains désireux de vivre une ruralité apaisée.

**Enjeu : Conforter la croissance démographique à long terme sur le territoire du PETR.**

### ... et des trajectoires différentes entre ses Communauté de communes

#### Évolution moyenne annuelle de la population depuis 1999

(Source : INSEE, RP, 2019)



Entre la fin des années 1990 et 2017, les trajectoires de développement démographiques sont loin d'être homogènes.

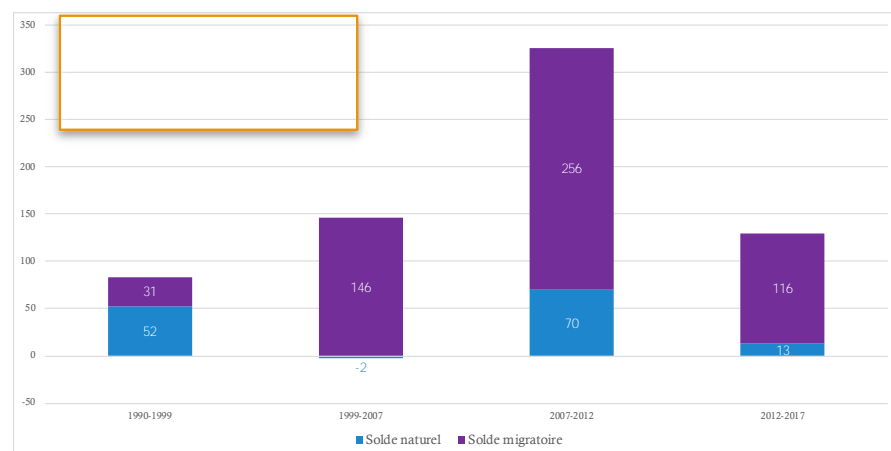
La CC des Portes de Romilly-sur-Seine affiche un regain de sa population simplement à l'orée de la période intercensitaire de 2012-2017. Pour les autres, la période 1999-2007 marque une période de forte croissance qui est appelée à se renforcer entre 2007-2012. Néanmoins, leur développement faiblit entre 2012-2017.

**Enjeu : Établir une croissance « pour tous » grâce à un cadre de vie agréable et qui contribuent aux enjeux d'équilibre entre les EPCI du SCoT.**

### Une population en croissance...jusqu'à quand ?

#### Évolution de la population expliquée par le solde naturel et migratoire

(Source : INSEE, RP, 2019 ; chiffres exprimés en valeur annuelle)



Le solde migratoire apparaît comme le principal moteur de la croissance démographique.

Cela n'a pas toujours été le cas comme sur la période 1990-1999 puisque pour 100 habitants supplémentaires, près de 63 provenaient d'un renouvellement de populations interne au territoire (solde naturel).

Entre 2012-2017, le rapport est devenu nettement favorable au solde migratoire. Pour 100 nouveaux habitants, 90 étaient imputables à un surplus de personnes venant de l'extérieur.

Ce basculement montre un attrait certain du territoire. Pour autant en cas de contraction de cet apport de populations exogènes, le territoire se trouverait confronté à une incapacité de renouveler sa population.

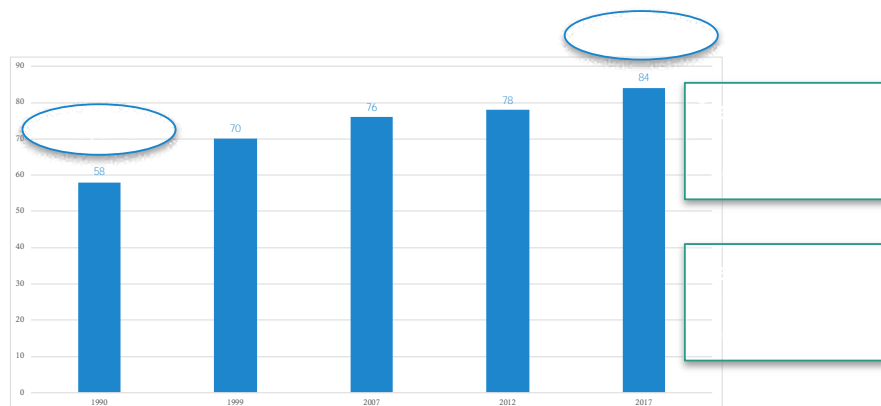
Pour cause, il fait face à un vieillissement important qui, si la tendance devait se poursuivre, amènerait à ce que les personnes de 65 ans et plus deviennent majoritaire sous moins de 20 ans.

La part des classes d'âges en capacité de procréer devenant trop faibles pour assurer ce renouvellement générationnel.

**Enjeu : Attirer des classes d'âge jeunes et centrales d'actifs pour atténuer les effets du vieillissement.**

### Indice de vieillissement<sup>1</sup> de la population et % des 65 ans et plus dans la population du PETR

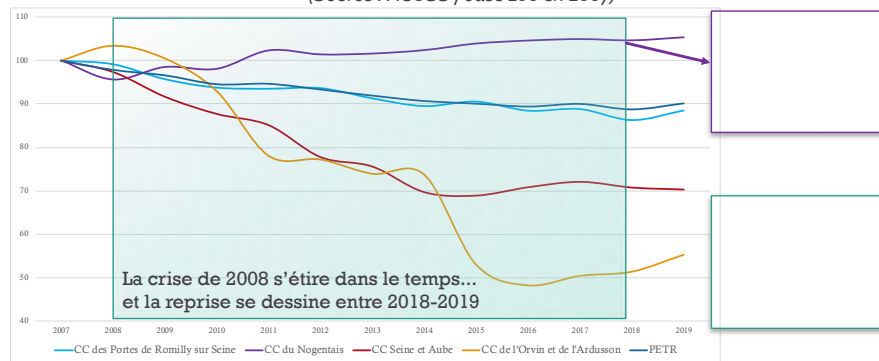
(Source : INSEE, RP, 2019 ; chiffres exprimés en valeur annuelle)



### La croissance de l'emploi fait son retour !

#### Évolutions des effectifs salariés (hors agricultures et emplois publics)

(Source : ACOSS ; base 100 en 2007)



Marqué par l'industrie et plus globalement par un écosystème productif, le territoire a souffert des conséquences de la crise des « subprimes » intervenues en 2007/2008. En 2019, le niveau d'emploi de 2007 n'a pas été retrouvé.

Pourtant, 2018-2019 marque une inflexion à la hausse de l'emploi, avec la plus forte progression enregistrée depuis 2007.

Si le Nogentais n'a pas connu de repli de l'emploi grâce à une structure économique portée par de grands établissements notamment : Centrale Nucléaire, Groupe Soufflet, le cas est tout autre pour les autres intercommunalités. Néanmoins, les politiques foncières et immobilières poursuivies par les CC de l'Orvin et de l'Ardusson (requalification des bâtiments de l'ex-Sirc), et des Portes de Romilly-sur-Seine (Millenium, aménagement de parc d'activités Aéromia, ...) ont contribué à donner des capacités d'accueil et de développement aux entreprises endogènes comme exogènes.

**Enjeu : Garantir des conditions favorables (foncier, immobilier d'entreprise, animation, qualité d'accueil, ...) pour le développement de l'entrepreneuriat endogène et l'accueil d'entreprises exogènes.**

<sup>1</sup> Indice de vieillissement : rapport de la population de 65 ans et plus sur celle de moins de 20 ans. Un indice supérieur à 100 indique une surreprésentation des classes plus âgées sur celle des jeunes.



### Les axes Seine et Aube, les deux colonnes vertébrales du territoire

La population comme les activités économiques sont historiquement concentrées le long de la Seine, qui devient dès lors l'axe naturel de développement du territoire du PETR. Ainsi, plus d'un habitant sur deux (54,6%) du territoire du SCoT vit sur une commune riveraine à la Seine ; chiffre en croissance entre 2012 et 2017 (+ 489 habitants).

La présence des infrastructures routières, ferrées et fluviales déterminent sa condition de « colonne vertébrale » des dynamiques territoriales et de connecteur avec l'Aubois et l'Île de France.

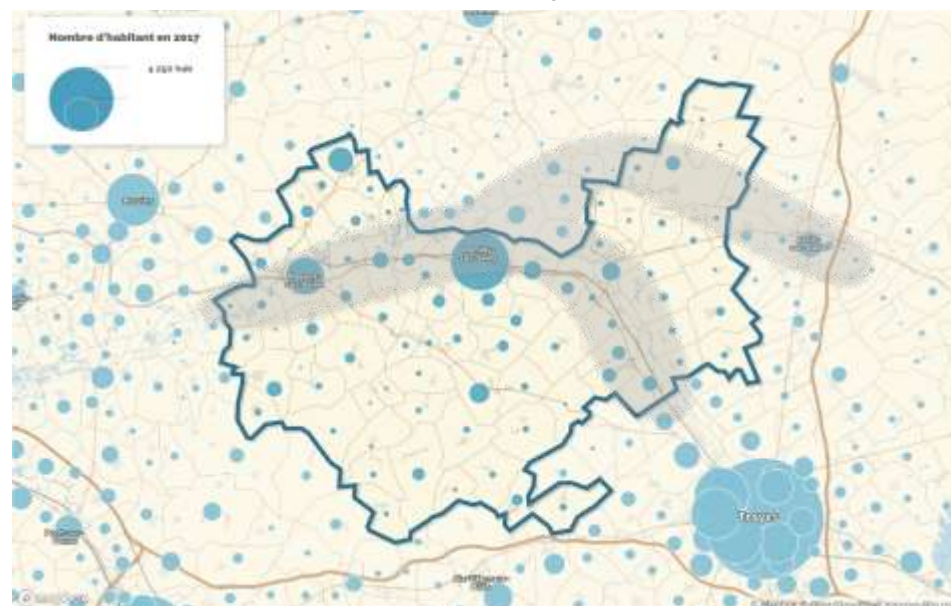
Raccordé à cet axe majeur, l'axe Aube, qui concerne 5 communes du PETR, permet des accroches avec les espaces limitrophes d'Arcis-sur-Aube, Anglure, ... et d'envisager des coopérations dans divers domaines comme le tourisme vert, les mobilités actives, ... Bien que les dynamiques soient d'une moindre ampleur que celles de l'axe Seine, l'axe Aube n'en est pas moins important pour le territoire du PETR au regard des équilibres territoriaux.

Enfin, il existe de manière éparpillée, des polarités comme Marigny-le-Châtel, Traînel, Marcilly-le-Hayer, Villenauxe-la-Grande, ..., qui confortent les équilibres socio-économiques au sein des espaces de vie ruraux.

**Enjeu : Conforter le maillage des polarités au-delà de ceux situés sur l'axe Seine et Aube pour répondre aux besoins des habitants et définir les contours de micro-bassins de vie fonctionnelles.**

### Population en 2017

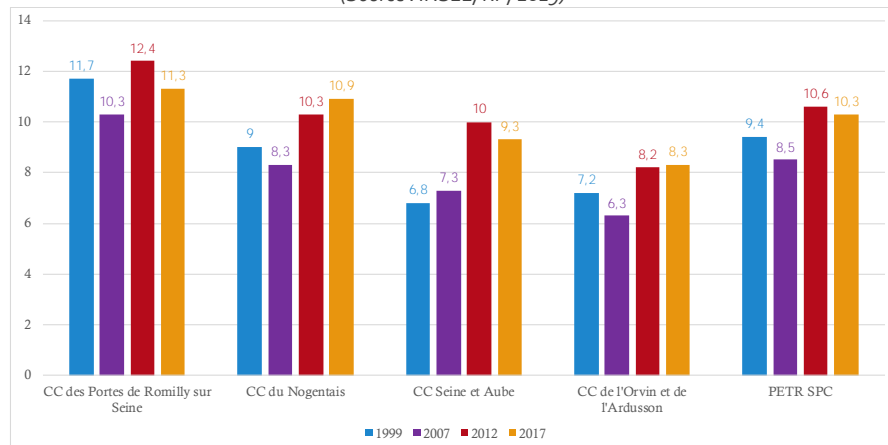
(Source : INSEE, RP, 2019)



## Une vacance des logements élevée

**Taux vacance des logements (Nombre de logements vacants sur l'ensemble du parc de logements)**

(Source : INSEE, RP, 2019)



Le taux de vacance de logement est variable selon les 4 EPCI, mais globalement tous sont situés au-delà des 6-7% caractérisant un parc de logements fluides. Il atteint 10,3%, soit 2 876 logements vacants selon l'INSEE.

La CC de l'Orvin et de l'Ardusson possède le parc de logements vacants le plus bas en proportion : 8,3 %, alors que la CC des Portes de Romilly-sur-Seine est le plus élevé (11,3%).

Chez ce dernier, la réhabilitation de 149 logements dans le cadre de son OPAH s'est soldée par un recul important du taux de vacance de logement de plus de 1 point de pourcentage. Sur la CC Seine et Aube, il est à constater un repli de la vacance de 0,7 point entre 2012 et 2017 pour atteindre 9,3%.

Selon les dires des acteurs du territoire, la vacance se situe avant tout sur le parc vieillissant, dont le coût de réhabilitation est considéré comme élevé par les acteurs privés. D'ailleurs, 30,5% des logements recensés sur le territoire du SCoT ont été construits avant 1946 quand cette donnée flirte avec les 25,5% à l'échelle départementale.

**Enjeu : Conquérir les logements vacants dans une perspective de dynamisation des centres villes et bourgs, mais également de lutte contre l'étalement urbain.**

## Deux pôles d'emploi affirmés

Les années 2000 ont marqué la consécration des activités présentesielles (activités produisant des biens et services destinés à être consommés localement) sur les activités productives (activités produisant des biens et services destinés à être exportés). En 2017, 57% des emplois sont issus de la sphère présenteielle et 43 % de la sphère productive.

Poussée par la croissance démographique, les emplois présentsiels se sont développés rapidement sur l'ensemble du territoire. Ils étaient 8 750 en 1999 et 9 667 en 2017. Tant est si bien que le secteur tertiaire compte pour 70 % des emplois totaux du territoire et que les emplois à la personne pour 30%.

**Enjeu : Maintenir les pôles d'emplois existants sur le territoire, mais aussi offrir les conditions nécessaires au renforcement de l'économie productive et résidentielle sur l'ensemble du territoire.**

De tradition productive, le territoire a su garder certaines activités emblématiques de son histoire industrielle : textile, mécanique, matériel de transport. Ainsi, des entreprises de renommées internationales et innovantes s'intègrent dans le paysage productif du territoire comme : Le Coq Sportif, Cycleurope, Ventura Socks, la Maroquinerie de Champagne, MCCB, le Technicentre SNCF, Groupe Soufflet, Saipol, la Centrale Nucléaire de Nogent-sur-Seine, Papeteries SAICA, ICOA, Tractel, AGC IVB, ...

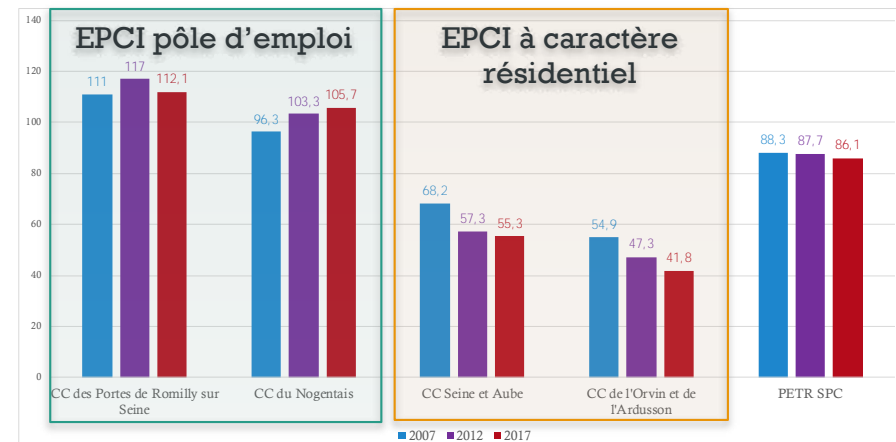
La répartition des activités et de l'emploi est très spécifique sur le territoire de la Seine en Plaine Champenoise. En effet, près de 80% des emplois sont concentrés sur les seules intercommunalités de la CC des Portes de Romilly-sur-Seine (CCPRS) et de la CC du Nogentais. 60 % sur les communes de Nogent-sur-Seine et de Romilly-sur-Seine. Il n'est pas étonnant de constater que ces deux communes et intercommunalités agissent comme des pôles d'emplois qui rayonnent par-delà leurs limites administratives.

En 2017, pour 100 actifs occupés sur la CC PRS et la CC du Nogentais, il y avait respectivement 112 et 106 emplois offerts.

Inversement, le ratio nombre d'emplois/actifs occupés habitant le territoire est faible sur les CC Seine et Aube et de l'Orvin et de l'Ardusson, respectivement 55 et 42 points.

### Taux de concentration de l'emploi<sup>2</sup>

(Source : INSEE, RP, 2019)



<sup>2</sup> Rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indicateur est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois

proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

## Une palette paysagère imprégnée par les cours d'eau, mais pas que

Les vallées de la Seine et de l'Aube structurent pour partie le territoire. En effet, les populations et les activités s'y concentrent, ce qui induit une cohabitation avec les paysages et les espaces naturels qui y sont adossés pas toujours évidente.

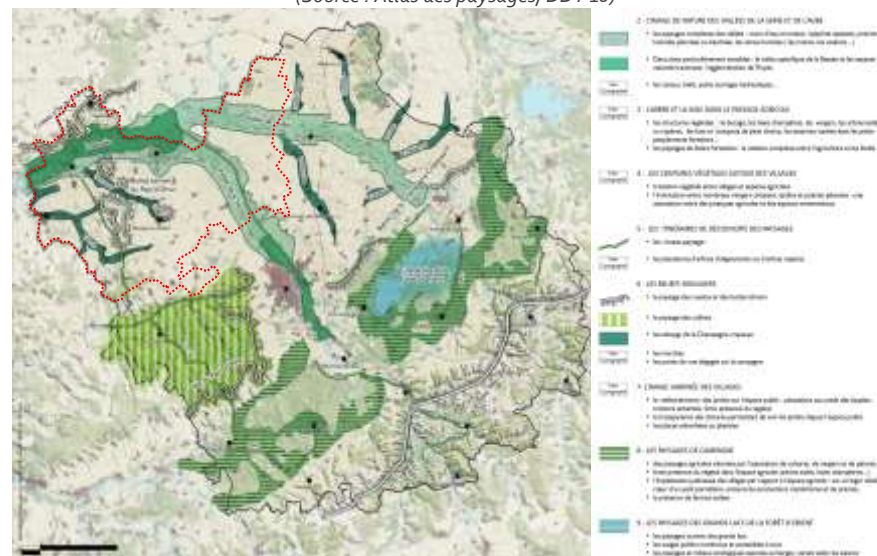
Sur la CC de l'Orvin et de l'Ardusson, ce sont les rivières éponymes qui donnent à voir des variations paysagères plus complexes que le cadre environnant dominé par les grandes cultures.

Au-delà d'une lecture paysagère au travers du réseau hydraulique, des variations de relief se dévoilent sur au Nord avec la Cuesta de l'Île de France et sur le Sud avec la présence de buttes témoin.

Ces différentes ambiances traduisent des villes et villages à l'image rurales, dont les silhouettes sont bien découpées.

## Les principaux espaces paysagers de l'Aube

(Source : Atlas des paysages, DDT 10)



## Enjeux :

Reconquérir la complexité des paysages ruraux en retrouvant de la relation entre les espaces agricoles et les autres milieux (boisés, naturels, humides, urbanisés).

Promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité prenant appui sur les éléments paysagers afin de connecter et valoriser les différents milieux.

### Une trame verte et bleue intimement liée aux vallées

Les vallées de la Seine et de l'Aube sont les principaux supports écologiques du territoire et au-delà. En effet, elles connectent le territoire du SCoT aux dynamiques écologiques à une échelle inter-régionale.

Elles constituent des ensembles paysagers et d'éléments naturels (Les cours d'eau, zones humides, ripisylves, ...) spécifiques qui abritent une faune et une flore particulières, entretenus par des activités humaines qui ont composé avec les contraintes associées (crues). Elles renferment des milieux naturels remarquables dont la qualité a valu reconnaissance et mesures de protection au titre de ZNIEFF, Natura 2000, ...

C'est ainsi que le projet de Réserve Naturelle Nationale de La Seine Champenoise qui concerne les communes de Nogent-sur-Seine, Manay-sur-Seine, Pont-sur-Seine, Barbuise, Crancey et Romilly-sur-Seine s'inscrit dans une logique de préservation et de valorisation d'une partie de l'axe Seine.

En suivant les vallées de la Seine et de l'Aube, les principaux corridors écologiques suivent une direction Est-Ouest qui demandent à être liées à des supports orientés Nord-Sud. L'Ardusson, l'Orvin et leurs ramifications répondent pour partie à cette logique, au même titre que la trame agricole. Cette dernière permettant de relier l'axe Seine aux Bois des Comtes d'Oraison et de Villadin au Sud du territoire du SCoT, en passant par les boisements du Grand Parc, de Ferreux, de Chaumont, des Brosses de Fay, de la Garenne, ...

Les espaces environnementaux sont aussi des supports pour de nombreuses activités : industrielles, dont notamment la Centrale Nucléaire de Nogent-sur-Seine, touristiques, carrières, transports, ... Le fragile équilibre entre ces activités et le maintien de la biodiversité demande à être maintenu pour les services qu'ils rendent : gestion des

risques d'inondation, espaces de respiration participant à la bonne santé des populations, de loisirs (pêche, chasse), entre autres.

**Enjeux : Maintenir la biodiversité remarquable et ordinaire et leurs connexions pour garantir une ruralité agréable à vivre à long terme.**

### Préfiguration de la trame verte et bleue

(Source : SRCE)



## Une ruralité face aux défis du changement climatique et des attentes des populations

Le développement démographique que connaît le territoire implique un aménagement prenant en compte une multitude d'éléments.

La gestion de la ressource en eau demande une attention particulière au regard de la qualité, notamment des masses d'eau souterraines dégradées par la présence de nitrates, entre autres.

Les prélèvements sont, en outre, importants. Or, certains bassins émettent des signes de déficit quantitatif, ce qui est notamment observable lors des périodes d'étiage.

Les sols sont soumis à des variations climatiques de plus en plus récurrentes. Il en découle un assèchement des sols dont les conséquences ne sont pas négligeables sur leur qualité, et donc, sur les activités agricoles.

La question des risques, d'inondation particulièrement, agit sur la capacité d'accueil sécurisée de la population sachant que le Périmètre de Protection des Risques Inondation Seine Aval court le long de l'ensemble de cet axe Seine.

Territoire de production énergétique décarbonée grâce à la Centrale Nucléaire de Nogent-sur-Seine, aux parcs éoliens, au recours à la méthanisation et aux centrales solaires (Romilly-sur-Seine, Maizières-la-Grande-Paroisse), entre autres, il abrite des savoir-faire permettant de le placer comme un espace d'expérimentation pour d'autres sources énergétiques comme l'hydrogène, par exemple.

La préservation des surfaces naturelles, agricoles et forestières interpelle l'urbanisme et les politiques d'aménagement que les collectivités mettront en œuvre à l'avenir. Le rythme d'urbanisation devra prendre en considération les politiques nationales (Loi Climat & Résilience) et régionales (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires), tout en cherchant à les adapter aux différents contextes locaux.

Toutefois, le maintien de l'outil de production agricole contribue, pour partie, à la présence d'activités agricoles dont la fonction nourricière, exportatrice et locale, a été interpellée avec force pendant les périodes de confinement imputables à la COVID-19.

La crise sanitaire a mis au-devant des préoccupations celle de la proximité et de l'accès à certains besoins. La distance vis-à-vis de lieux d'emploi, des équipements de santé, scolaires, des espaces de respiration comme celui de la Béchère à Romilly-sur-Seine, des points d'approvisionnement alimentaire, etc., devient essentielle dans la perception de la qualité de vie.

Souvent le numérique et les réseaux de téléphonie mobile ont permis de répondre à certains de ces besoins. Pour autant, si la couverture numérique bien que modeste s'améliore, la couverture de téléphonie mobile demeure précaire sur le territoire.

Cette proximité interroge la manière de se déplacer, notamment dans un espace rural où la voiture thermique individuelle reste le principal moyen de locomotion.

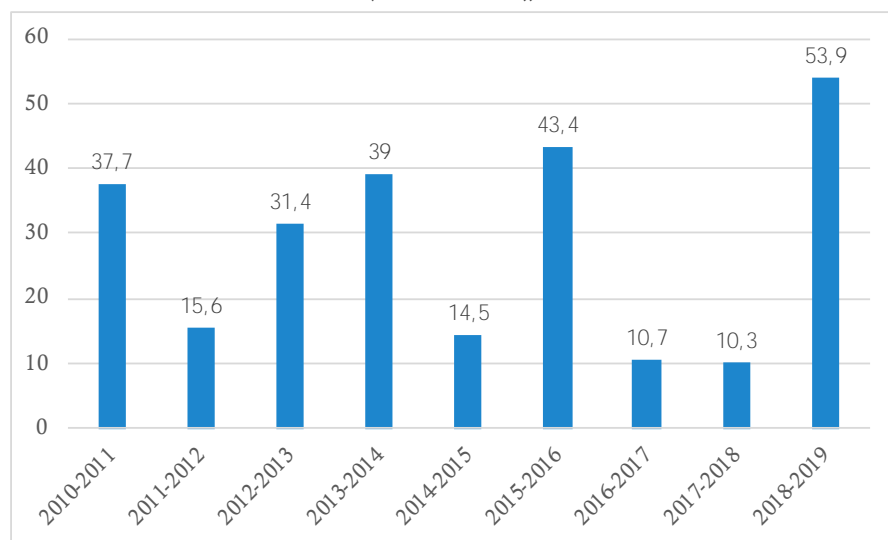
Elle interroge également tous les circuits locaux, plus ou moins innovants, qui reliés les uns aux autres sous forme de réseaux peuvent être développés pour accroître cette qualité de vie : réseaux énergétiques,

touristiques, économie circulaire, mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle, ...

**Enjeux : Proposer une organisation territoriale qui renforce les solidarités interterritoriales et un aménagement qui répond aux défis du changement climatique et d'une ruralité en mouvement.**

*Évolution de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers*

(Source : CEREMA)



## Synthèse des grandes données

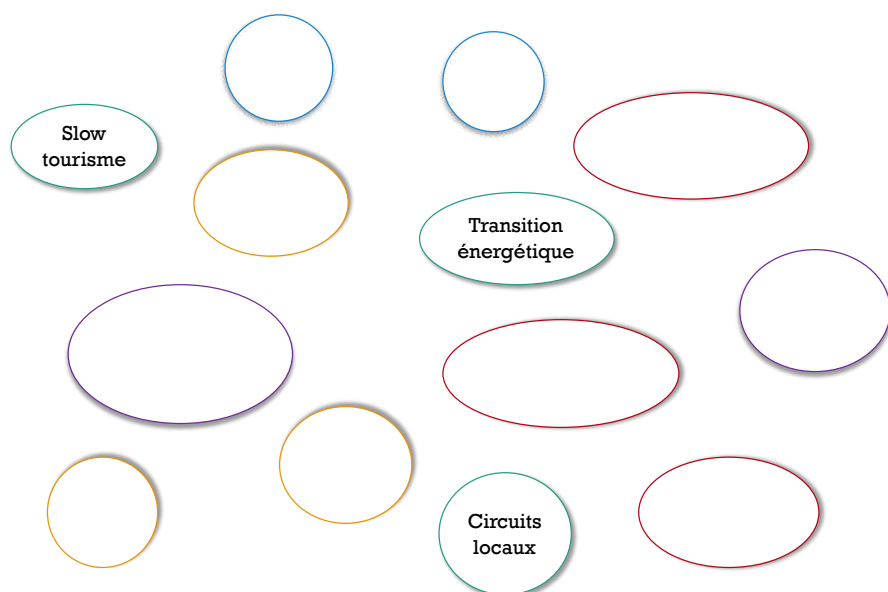
Démographie	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2007-2017 = + 2371 habs. (+0,45%/an)</li><li>• Les 4 EPCI gagnent en population</li><li>• 85 % de la hausse de la population provient du solde migratoire</li><li>• 21 % de la population a au moins 65 ans</li></ul>
Economie	<ul style="list-style-type: none"><li>• + 158 emplois entre 2018-2019, meilleure progression depuis 2007</li><li>• 86 emplois proposés sur le territoire pour 100 actifs résidents occupés vivant sur le territoire en 2017 vs 88 en 2007</li><li>• Un potentiel touristique pour le « slow tourism / tourisme vert » proche de Paris</li></ul>
Logements	<ul style="list-style-type: none"><li>• 31 % des logements construits avant 1946</li><li>• 10,3 % de logements vacants</li></ul>
Equipements/services	<ul style="list-style-type: none"><li>• Deux espaces de rayonnement majeurs: Nogent et Romilly</li><li>• Plusieurs espaces de centralités répondant aux enjeux proximité (Méry/Seine, Plancy l'Abbaye, Marigny-le-Châtel, Trainel, Villenauxe-la-Grande, Marcilly-le-Hayer, Pont/Seine, Fontaine-les-Grés, Maizières-la-Grande-Paroisse, Mesnil-St-Loup)</li><li>• Une attraction extérieure exercée par l'agglomération troyenne, Arcis-/Aube, Provins, ...</li></ul>
Paysage / Environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un paysage marqué par les cours d'eau et les vastes étendues agricoles</li><li>• Les vallées sont les principaux récepteurs des espaces écologiques sensibles</li><li>• Gestion des risques inondations et de l'eau pour assurer le développement futur</li><li>• Potentiel avéré pour l'approfondissement et la valorisation du mix énergétique</li><li>• Zone stratégique eau potable future et les zones humides</li></ul>
Mode de développement	<ul style="list-style-type: none"><li>• Naturellement concentré sur l'axe Seine, avec ailleurs l'existence d'aires de développement (Marigny-le-Châtel, Trainel, Villenauxe, Macilly-le-Hayer, ...)</li><li>• 256,5 ha de consommé entre 2010-2019</li><li>• ADN productif</li></ul>



## UN SCOT POUR REpondre A 4 DEFIS

Les mots-clés qui structurent le projet

(Source : CEREMA)



Les différents espaces de rencontres avec les élus et les populations ont permis de mettre à jour un certain nombre de mots-clés devant caractériser une ruralité qui tisse des liens entre ses collectivités et avec les collectivités voisines, entre les populations et ses différents milieux : urbains, naturels, agricoles.

Ces entrées demandent une vision à la fois qualitative et quantitative du développement à 20 ans du territoire. Sans les opposer, la stratégie du SCoT devra rendre compte de leur complémentarité. Le parti pris étant répondre à 4 grands défis :

- **L'attractivité économique** qui sera le ferment devant asseoir les dynamiques rurales et démographiques ;
- **Le cadre de vie / le bien-vivre / la santé** qui alimenteront la fidélité des populations à l'égard du territoire au travers d'un large choix d'aménités locales ;
- **Le changement d'échelle** avec l'intégration dans une région Grand-Est dans laquelle le territoire de la Seine en Plaine Champenoise est orienté non pas vers Strasbourg, mais vers l'Île-de-France, ce qui l'amène à être à la confluence de plusieurs influences territoriales ;
- **Le changement climatique / la gestion des risques associés**, pour lesquels le territoire entend apporter des réponses pour le compte d'une sécurité durable aux populations.

La réponse à ces défis s'inscrit dans la mise en œuvre des orientations prévues dans la loi « Climat et résilience » et qui visent à appliquer une stratégie de « zéro artificialisation nette – ZAN » des sols de façon progressive.

Le cadre général de cette stratégie est celui de la diminution de la moitié du rythme d'artificialisation des sols par période décennale (notamment, pour le SCoT, 2021/2031 et 2031/2041).

Cette stratégie doit prendre en compte les spécificités du territoire, ses capacités et besoins de développement dans le contexte d'une grande proximité avec l'Île-de-France, et ses projets. Elle doit prendre en compte

le SRADDET élaboré par la Région, et en fonction de la date de sa modification, le SRADDET modifié.

Le SCoT du PETR « Seine en Plaine Champenoise » met en œuvre ce principe, qui donnera lieu à la fixation, par tranches de dix années, d'un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols du territoire, rythme qui sera décliné plus précisément dans le Document d'Orientations et d'Objectifs

## **PARTIE B**

# **Le positionnement et les axes de la stratégie du territoire**



## LA SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE SE POSITIONNE COMME UN CŒUR RURAL, AU CŒUR DES NOUVEAUX MODE DE VIE ET D'UN ESPACE INTERREGIONAL EN MOUVEMENT



Le projet de territoire valorise la ruralité d'un territoire situé entre une métropole Monde, Paris, et l'agglomération majeure Aubeoise, Troyes.

La stratégie met en avant ses singularités : ADN productif et agricole, son authenticité et sa relation à la proximité, en les mettant en perspective avec les mutations économique, sociétale, climatique et énergétique à l'œuvre.

Le territoire se positionne comme un espace de lien dans un environnement régional et interrégional en mouvement. Ces liens sont porteurs de nouvelles dynamiques économiques, démographiques, notamment, et lui confèrent une visibilité qu'il n'avait pas jusqu'alors.

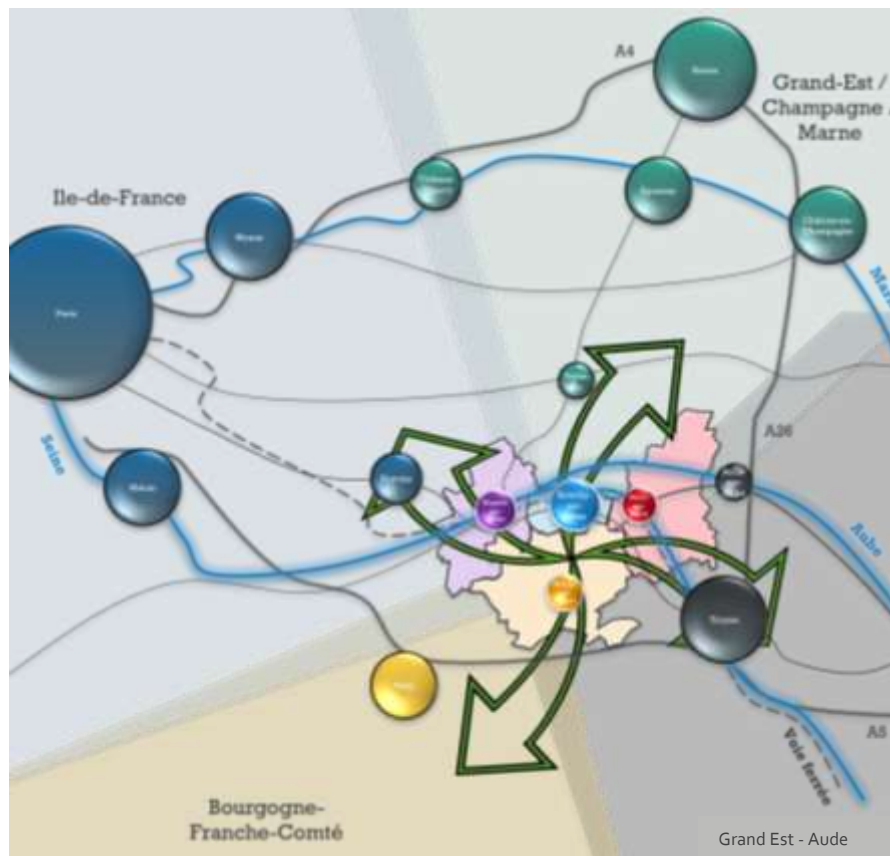
Sa position géographique le met naturellement à la confluence d'influences plus ou moins fortes. A la fois urbaines et rurales, productives et présentes, elles configureront le futur du territoire de la Seine en Plaine Champenoise.

Ses singularités et son ouverture sur l'extérieur sont réunies pour distinguer le territoire sur des marqueurs forts de qualité en réponse à des nouveaux modes de vie qui réclament une exigence élevée.

Cette stratégie s'articule donc autour de facteurs d'attractivité déjà existants ou sous-jacents, lesquels ne demandent qu'à s'exprimer. En les mettant en avant, le territoire se met en ordre de marche pour atteindre 4 grands objectifs complémentaires :

- Attirer et fidéliser des actifs pour qu'ils puissent offrir leurs **talents** aux entreprises locales, créer leur propre entreprise et favoriser l'émergence de **nouveaux débouchés** pour l'économie territoriale ;
- Faire que les populations se **sentent bien** ou aient **envie** de venir sur le territoire en leur proposant un choix et un accès suffisant à leurs besoins résidentiels, professionnels, culturels, de loisirs, sportifs, de santé, environnementaux, ... ;
- S'adapter aux transitions climatiques et énergétiques, économiques et sociétales pour renvoyer et faire rayonner **l'image** d'un territoire qui sait se renouveler et innover au gré des mutations ;
- Être un territoire qui se positionne comme un vecteur de développement entre l'Ile-de-France, le Grand-Est, la Bourgogne-Franche-Comté par la **coopération** sur des thématiques visant à faciliter le quotidien des populations.

## LA SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE : UN CŒUR RURAL, AU CŒUR DES NOUVEAUX MODES DE VIE ET D'UN ESPACE EN MOUVEMENT



Pour atteindre l'ambition de ce positionnement, le PETR de la Seine en Plaine Champenoise et ses collectivités mettent en œuvre une stratégie de développement et d'aménagement qui s'articule autour de trois axes majeurs.

### AXE 1

Ancrer les activités économiques à la campagne dans un espace global et local

« Quand les activités économiques riment avec pluralités »

### AXE 2

Faire jouer la cohésion et la solidarité pour mieux de positionner dans les coopérations inter-régionales

« Quand le maillage territorial crée des liens internes et externes »

### AXE 3

Affirmer une ruralité en mouvement

« Quand la ruralité s'accorde avec les nouveaux modes de vie durable »

### **Axe 1 Ancrer les activités économiques à la campagne dans un espace global et local**

Une ruralité active passe par le dynamisme de l'emploi et le territoire a aussi un rôle stratégique pour contribuer au développement économique Aubeois. Cela suppose à la fois :

- De maintenir et développer la qualité des savoir-faire dans la durée, notamment dans les secteurs industriels et agricoles qui fondent l'ADN productif du territoire ;
- De se développer via une stratégie de diversification économique qui soutient le tissu productif et ouvre de nouveaux potentiels vers les économies de demain : énergie, économie circulaire, transformation des productions agricoles locales, tourisme, etc.

### **Axe 2 Faire jouer la cohésion et la solidarité pour mieux se positionner dans les coopérations interrégionales**

Le développement du territoire du PETR de la Seine en Plaine Champenoise passe par une organisation spatiale cohérente avec les fonctions de chaque commune. Le maillage territorial devant nécessairement répondre a minima aux besoins du quotidien des populations, ce qui implique un équilibre et des solidarités actives dans le développement.

Ce n'est qu'au travers de cette structuration interne au territoire du PETR de la Seine en Plaine Champenoise que celui-ci sera en capacité de se positionner à une échelle élargie, qu'elle soit départementale ou inter-régionale.

### **Axe 3 Affirmer une ruralité en mouvement**

Le développement du territoire passe par une capacité à faire rejaillir en premier lieu ses spécificités fortes comme la richesse de son patrimoine bâti, sa qualité de vie associée à une authenticité des ambiances locales, son offre culturelle, de loisirs et touristique.

L'accès à la nature et à des paysages variés qui accompagne cette ruralité donne à voir une douceur de vivre, des échappatoires salvatrices, loin des « bruits » du tumulte métropolitain et des agglomérations urbaines.

De par ses richesses énergétiques, le PETR se positionne comme un acteur majeur dans la production de l'énergie répondant à une stratégie bas carbone forte à l'échelle du territoire tout en rayonnant régionalement et nationalement.

A ces spécificités s'adjoint l'innovation qui permet de répondre aux nouveaux modes de vie des populations dans un contexte où la ruralité de la Seine en Plaine Champenoise se désenclave. Nouvelles mobilités, nouvelles manières de travailler (co-working, télétravail), nouvelles tendances de consommation (productions agricoles locales, commerce numérique, ...) viennent se fondre dans cette ruralité résolument moderne.

## PARTIE C

# Les orientations d'aménagement

Axe 1

Ancrer les activités économiques à la campagne dans un espace global et local

Par le passé, le territoire a subi une désindustrialisation violente. Le déclin de l'industrie textile a laissé des séquelles sociales. Ce n'est pas anodin si le premier pilier de développement pour le territoire est d'ordre économique.

En 1975 le territoire de la Seine en Plaine Champenoise comptabilisé 19 635 emplois. En 2018, ce chiffre se monte à 17 013. Pareillement, le taux de concentration de l'emploi ressortait à 101 points au milieu des années 70 pour fléchir à 86 points sur le dernier recensement de l'INSEE.

Comme tout territoire possédant des fondamentaux productifs, la volatilité aux chocs économiques et à la concurrence extraterritoriale est forte.

Aujourd'hui, l'attractivité économique est au cœur de la stratégie du territoire. Elle s'articule autour d'un équilibre entre cet ADN productif et la tension inévitable vers l'économie présentielle, faite de services aux populations.

- Irriguer le développement économique en direction des 4 intercommunalités afin de rapprocher autant que possible lieux de vie et lieux d'activités professionnelles.

#### OBJECTIF 1 du PAS :

- ◀ Afficher une armature économique robuste et cohérente
- ◀ Répondre aux besoins de l'appareil productif pour maintenir les activités économiques à la campagne
- ◀ Accentuer le développement économique dans le tissu urbain
- ◀ Stimuler l'entrepreneuriat et s'adapter aux nouvelles manières de travailler
- ◀ Dynamiser l'attractivité économique par la qualité des aménagements
- ◀ Développer la mise en tourisme du territoire
- ◀ Accroître l'ensemble des activités agricoles comme source de création de valeur ajoutée
- ◀ Étendre les activités primaires

En recherchant cet équilibre, l'objectif est de pouvoir :

- Offrir un volant d'emplois variés pour les actifs du territoire et des activités diversifiées pour limiter l'exposition aux chocs macroéconomiques ;



## 1.1

### DEVELOPPER UNE ARMATURE ECONOMIQUE ROBUSTE ET COHERENTE

#### Afficher une armature économique qui structure et maille le territoire

⇒ La stratégie de développement économique implique d'organiser l'offre économique en fonction du rôle de chaque espace.

L'ossature économique du PETR de la Seine en Plaine Champenoise repose sur deux typologies d'espaces :

- Les espaces vitrines situés sur la D 619 entre Nogent-sur-Seine et Fontaines-les-Grés ainsi que sur la D7 entre Plancy-l'Abbaye et Marcilly-le-Hayer, d'un minimum de 20 ha, qui ont vocation à accueillir des espaces d'activités endogènes et exogènes industrielles et mixtes avec pour certaines des réserves stratégiques ;
- Les espaces de proximité, maillés sur l'ensemble du territoire et adossés aux zones d'activités existantes, dont la fonction est d'accueillir des entreprises endogènes artisanales et de services.

## 1.2

### REPENDRE AUX BESOINS DE L'APPAREIL PRODUCTIF POUR MAINTENIR LE MODELE DES ACTIVITES ECONOMIQUES A LA CAMPAGNE

#### Requalifier et densifier les zones d'activités existantes

- ⇒ La requalification et la densification des zones d'activités existantes pour maintenir et attirer de nouvelles activités en offrant des solutions d'accueil adaptables dans le temps. Le Centre d'activités Économiques est un exemple de densification d'activités dans lesquels acteurs de l'emploi, pépinières et hôtels d'entreprises, Service Économique Intercommunal se côtoient.
- ⇒ La reconquête des friches industrielles et d'activités pour éviter la dégradation des espaces d'activités et des paysages urbanisés. A titre d'exemple, la réhabilitation de la friche SIRC 1 à Marigny-le-Châtel, le projet de réhabilitation de la friche Sorotex à Romilly-sur-Seine, la réhabilitation de la friche Doré-Doré à Fontaine-les-Grés confortent l'ambition du territoire de travailler sur ces capacités existantes lorsque cela est possible.

#### Organiser une offre foncière complémentaire, phasée dans le temps

- ⇒ La valorisation du potentiel d'extension des zones d'activités existantes (Aéromia et zone à canaux à Romilly-sur-Seine, Gratte-Grue à Pont-sur-Seine, La Glacière à Maizières-la-Grande-Paroisse, ...) servira au développement des entreprises endogènes et à la venue, le cas échéant, des entreprises exogènes, notamment dans le cadre du desserrement économique francilien et dans une moindre mesure du desserrement troyen.

Le développement des espaces d'activités existants à vocation à lutter contre le mitage urbain, mais aussi à rendre compatible l'exercice de l'activité économique et ses externalités négatives (trafic, nuisances sonores et autres) avec d'autres fonctions comme l'habitat notamment.

- ⇒ La création de zones d'activités économiques complémentaires à celles existantes répond à une incapacité de développer en extension et de densifier ces dernières. Les projets de Nogent-sur-Seine, vont dans ce sens.
- ⇒ Le phasage des extensions et des créations a pour objectif d'assurer un égrainage maîtriser du foncier à vocation économique dans le temps de manière à être en capacité de proposer de façon continue des produits aux porteurs de projet.

#### Accompagner les besoins des activités artisanales ou isolées

- ⇒ Les activités artisanales ont vocation à s’implanter sur l’ensemble du territoire aussi bien en zones d’activités qu’en espace mixte composé d’habitat ou d’équipements, si elles sont compatibles avec leur présence.
- ⇒ Les entreprises isolées, comme ICOA France, qui ne sont pas à proprement parlé implantées dans des espaces d’activités économiques doivent pouvoir se développer au besoin.

### **Soutenir et développer la formation initiale et continue pour renforcer l’efficacité des entreprises et s’adapter aux métiers de demain**

L’adaptation et la transition économiques demandent aux actifs la possibilité de bénéficier d’une formation au cours de leur vie professionnelle. Le PETR veillera à introduire une offre de formation cohérente à tous les niveaux, pour tous les publics : Ecole d’infirmière, Digitale Academy

## 1.3

### **ACCENTUER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LE TISSU URBAIN**

#### **Faciliter l’implantation d’activités économiques dans le tissu urbain existant**

- ⇒ Toutes les communes du territoire ont vocation à accueillir des activités artisanales de petite dimension et tertiaires (commerces, services aux populations et aux entreprises) dans leur tissu urbain existant sous condition de bonne intégration architecturale et paysagère, mais également d’absence de nuisance (sonore, olfactive, ...). Les projets du Palladium et du Millénium à Romilly-sur-Seine visent cette intégration de services dans le tissu urbain existant au plus près de commodités comme la gare.

#### 1.4

### STIMULER L'ENTREPRENEURIAT ET S'ADAPTER AUX NOUVELLES MANIÈRES DE TRAVAILLER

#### Développer une offre immobilière pour les entreprises dans le cadre de leur parcours résidentiel

⇒ La mise en place d'ateliers relais, de pépinières d'entreprises, d'hôtels d'entreprises, de locaux tertiaires avec services intégrés constitue un levier pour l'entrepreneuriat local en fonction des cycles de développement des entreprises. Le Centre d'Activités Économiques de Romilly-sur-Seine propose ce type d'offre et les bâtiments sur-mesure de l'Aéromia permettent une adaptabilité de l'offre en fonction de la croissance de l'entreprise.

Cette offre est appelée à se développer dans les 4 intercommunalités.

#### S'adapter aux nouvelles manières de travailler

⇒ Le développement d'espaces consacrés au co-working, ou d'un FabLab, devient un élément essentiel dans le catalogue de l'offre économique. Il s'agit de répondre l'accroissement du télétravail ou de la demande d'espace de travail partagé et collaboratif.

Les communes possédant une gare (Nogent-sur-Seine et Romilly-sur-Seine) et des espaces d'activités « vitrines » seront prioritairement fléchées pour accueillir ce type d'offre.

#### 1.5

### FAVORISER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE PAR LA QUALITE DES AMENAGEMENTS

#### Aménager qualitativement les espaces d'activités vitrines positionnés sur l'axe Seine et l'axe transversal D7

⇒ La D 619, principal axe de communication du territoire, est le lieu d'accueil privilégié des espaces d'activités « vitrines ». L'objectif est de se démarquer par la qualité du cadre de vie au travail et d'accueil des entreprises. Il s'agit de garantir à ces espaces d'activités économiques une intégration urbaine, architecturale, paysagère et environnementale de haute qualité qui renvoie une image de modernité.

⇒ L'axe transversal D7 a pour objectif de devenir un axe vitrine pour dynamiser la diagonale du SCoT permettant de donner une dynamique à l'ensemble du territoire

### Faciliter et favoriser l'accès aux espaces d'activités économiques

- ⇒ L'objectif est de développer un panel de mobilités pour les salariés et autres usagers des espaces d'activités économiques en fonction du contexte local : mobilités actives, transports collectifs, aires de covoiturage, ...

### Accentuer l'accès numérique des différents lieux d'activités économiques

- ⇒ Le déploiement du numérique et de la couverture en 4/5G et plus est d'autant plus important que la digitalisation de certaines activités et métiers s'est accélérée.

## 1.6

### DEVELOPPER LA MISE EN TOURISME DU TERRITOIRE

Le tourisme est amené à s'affirmer comme une activité économique à part entière. Plus encore, sa dimension embrasse divers champs de l'attractivité du territoire en ce qu'il répond à :

- La mise en valeur du patrimoine ;
- L'animation des centres villes et bourgs ;
- L'accroissement de l'offre de services et d'équipements des populations résidentes (sports, culture, loisirs, évènementiels, ...) ;
- La dynamisation du commerce de centre-ville et bourg ;
- La promotion territoriale.

L'objectif de la stratégie touristique est de développer plusieurs segments de découverte du territoire au travers de plusieurs thématiques :

- Tourisme vert et sportif (Jardin Botanique de Marnay-sur-Seine, pêche et balade sur la Seine, vélo-voie du Canal de la Haute-Seine, parcours VTT en projet, randonnées en canoë, ...) ;
- Tourisme industriel (Moulins Soufflet et Centrale EDF à Nogent-sur-Seine, La Bonneterie à Romilly-sur-Seine, Ecomusée de la Céramique à Villenauxe-la-Grande, ...) ;
- Culture / patrimoine (musée Camille Claudel, Château de la Motte-Tilly, vitraux d'églises, Balade autour des mégalithes, artisanat d'art, ...) ;
- Gastronomie (vignoble de Villenauxe-la-Grande, Brasserie du Moulin, La Petite Biscuiterie, ...).

### Renforcer le réseau des sentiers de randonnées, voies cyclables, pistes équestres

- ⇒ L'objectif est de renforcer les accroches à l'axe Seine en créant des boucles de randonnées, cyclables, voire équestres, connectées entre elles d'Est en Ouest et du Nord au Sud du territoire.

Ces boucles seront « branchées » aux cœurs de villes et bourgs du territoire de manière à susciter un potentiel de dynamique pour les activités hôtelières, de café, de restauration et de commerces.

### Mettre en oeuvre une gestion durable des sites remarquables

- ⇒ Le territoire promeut ses sites remarquables : La Bassée, la vallée de l'Aube, de l'Orvin et de l'Ardusson, val de Noxe, ..., tout en leur garantissant une gestion pédagogique et durable.

### **Poursuivre la mise en valeur du patrimoine et de ses abords**

- ⇒ L'objectif est de mettre en valeur le patrimoine local et le rendre accessible aux populations au travers d'aménagements contextualisés et sécurisés.

### **Développer une offre d'hébergement pour tous types de visiteurs**

- ⇒ En cohérence avec l'élargissement de l'offre touristique, il est nécessaire d'asseoir une offre d'hébergement variée : en plein air, en lien avec le développement du cyclotourisme et des randonnées fluviales, sous formes de gîtes et autres formules innovantes (hébergements écologiques, atypiques, à la ferme, ...), hôtellerie classique, ...

### **Dynamiser l'offre culturelle et d'évènementielle de proximité**

- ⇒ Le territoire entend conforter sa programmation culturelle et évènementielle, adossée à la valorisation des sites et monuments locaux.

Cette animation locale cherche à la fois à promouvoir la destination « Champagne côté Seine » et à renforcer l'appropriation du territoire par ses habitants.

Les animations telles que les marchés de Noël, Champ'Art Music Festival, les expositions et autres animations au Château de la Motte-Tilly, sont particulièrement soutenues.

1.7

## **ACCROITRE L'ENSEMBLE DES ACTIVITES AGRICOLES COMME SOURCE DE CREATION DE VALEUR AJOUTEE**

### **Préserver l'espace productif agricole et sa fonctionnalité**

- ⇒ Le territoire entend, au travers de sa politique foncière consacrée au développement de l'habitat, de l'économie et des équipements et services, poursuivre une politique limitant fortement la réduction des emprises agricoles pour permettre un maintien et un développement de l'agriculture productive, et des exploitations agricoles. L'agriculture durable s'engage dans une préservation de la ressource en eau qualitativement et quantitativement.
- ⇒ Toujours dans l'optique d'optimisation du foncier, et pour ne pas morceler le parcellaire agricole, le développement sera prioritairement fléché dans les espaces déjà urbanisés et les extensions seront effectuées en continuité des enveloppes urbaines existantes.

### **Intégrer l'agriculture au cœur des proximités et des nouveaux modes de consommation**

- ⇒ Le territoire s'engage à conforter et valoriser les filières de proximité en prenant en compte les enjeux de diversification des

activités agricoles en matière de transformation, de conditionnement et de vente sur place des produits.

- ⇒ Le territoire entend développer des nouvelles filières telles que le déploiement de la culture du chanvre et ses équipements associés afin de multiplier les capacités de production.

### Valoriser les cultures viticoles et les productions de qualité

- ⇒ L'objectif est de protéger les espaces viticoles et d'assurer les besoins nécessaires au cycle de production du champagne (chais, ...), ainsi que de capitaliser sur l'œnotourisme.
- ⇒ Les espaces abritant des labels de qualité (AOC, IGP) sont appelés à être protégés et mis en valeur.
- ⇒ L'agriculture durable (biologique, agriculture sur sol vivant, agriculture de conservation, ...) sera valorisée

1.8

## ETENDRE LES ACTIVITES PRIMAIRES

### Permettre l'exploitation durable de la forêt

- ⇒ Le projet confirme la préservation des espaces forestiers et boisés aussi bien pour leur fonction paysagère, écologique qu'économique. C'est pour cela que la filière forêt-bois-énergie s'inscrit dans la stratégie économique du territoire.

- ⇒ Également, le projet entend développer une culture pérenne et responsable des peupleraies pour une valorisation diversifiée : construction, emballage, usages extérieurs, usages industriels, bois-énergie...etc. La populiculture s'engage à respecter le contexte écologique local et les milieux naturels en place et tend vers l'intégration des enjeux environnementaux dans ses orientations socio-économiques et dans les modalités de sa mise en œuvre.

### Permettre l'exploitation des carrières et leur développement

- ⇒ Le territoire soutient les projets des carrières sous condition de bonne intégration paysagère, environnementale, de bonne cohabitation avec les populations et de reconversion exemplaire.

## Le territoire s'organise autour de centralités d'emploi interconnectés et valorise des richesses existantes



Par centralité d'emploi, il est entendu toutes les communes du territoire susceptibles d'accueillir de l'emploi agricole, industriel, tertiaire.

Des centralités d'emploi qui mettent en avant leurs spécificités pour le bien-être économique et social du territoire du SCoT



Accentuer la force de frappe des espaces d'activités des axes Seine et D4



Conforter les centralités d'emploi de proximité pour l'irrigation du développement économique sur l'ensemble du territoire



Coopérer avec les espaces voisins

Un territoire qui s'appuie sur ses ressources emblématiques et innovantes



Développer l'ADN productif et des réseaux d'entrepreneurs dynamiques



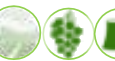
Valoriser les activités agricoles et de la vigne



Développer la structuration d'une économie circulaire créatrice d'emplois et vectrice d'insertion sociale



Déterminer le tourisme comme activités économique et de promotion territoriale



Mettre en avant des spécificités créatrices de valeur ajoutée et de synergies avec d'autres activités (Seine, Aube, Centrale Nucléaire, Champagne, ...)



Développer les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles (carrières, production d'énergie, circuits alimentaires courts)



S'appuyer sur les ressources du territoire les milieux humides (cours d'eau, zones humides) comme ressources pour la qualité de vie et les services écosystémiques apportés (eau potable, baignades, inondations, régulation du cycle de l'eau, biodiversité, qualité de vie, fraîcheur...)



**Axe 2** | **Faire jouer la cohésion et la solidarité pour mieux se positionner dans les coopérations interrégionales**

La cohésion et la solidarité territoriale se bâtissent par la reconnaissance des caractéristiques propres à chaque espace de vie. En clarifiant leur rôle dans l'organisation territoriale, ainsi que leurs besoins, le projet de SCoT entend répondre aux réalités locales vécues par les populations.

C'est pourquoi le SCoT dresse une armature territoriale devant répondre aux enjeux d'équilibre territoriaux et de maintien d'espaces réellement vécus au-delà de l'axe Seine.

En effet, plusieurs indicateurs plaident pour définir une organisation territoriale qui prenne en compte les réalités locales.

60% de la population habitent dans les 10 communes les plus peuplées du PETR de la Seine en Plaine Champenoise (dans l'ordre : Romilly-sur-Seine, Nogent-sur-Seine, Villenauxe-la-Grande, Marigny-le-Châtel, Méry-sur-Seine, Maizières-la-Grande-Paroisse, Pont-sur-Seine, Traînel, Savières et Plancy-l'Abbaye).

66% de la population du territoire vit dans soit dans la CC du Nogeantais, soit dans le CC des Portes de Romilly-sur-Seine.

L'organisation du développement entre les différents espaces de vie de l'axe Seine, de l'Axe Aube, des espaces de la Champagne Crayeuse a pour mission de révéler des différences, qui bien loin de s'opposer, s'imbriquent.

**OBJECTIF 2 du PAS :**

- ◀ Renforcer l'unité territoriale par un chapelet de polarités connectées
- ◀ Positionner le territoire comme un attracteur résidentiel
- ◀ Offrir du choix au travers du logement
- ◀ Définir un projet ambitieux de développement des services pour les populations
- ◀ Développer l'armature territoriale au travers de l'activité commerciale
- ◀ Faciliter les déplacements en contexte rural

## 2.1

### RENFORCER L'UNITE TERRITORIALE PAR UN CHAPELET DE POLARITES CONNECTEES

⇒ L'agglomération Romillonne comprenant l'ensemble des communes de la CC Portes de Romilly-sur-Seine, à savoir :

- Romilly-sur-Seine ;
- Maizières-la-Grande-Paroisse ;
- Crancey ;
- Pars-lès-Romilly ;
- Gélannes ;
- Saint-Hilaire-sous-Romilly.

Cet espace s'avère très imbriqué à la fois par une continuité du bâti entre Romilly-sur-Seine, Maizières-la-Grande-Paroisse et Pars-lès-Romilly, et par des navettes domicile-travail et domicile-services/loisirs très denses en direction de Romilly-sur-Seine, grâce à :

- Des mobilités facilitées par la présence de la D 619 ;
- Une offre commerciale rayonnante, aidée en cela par la zone commerciale de la Belle Idée, qui regroupe près de 60 % de l'offre globale du territoire du PETR ;
- D'espaces de santé composés entre autres d'un centre hospitalier et d'une clinique ;

- De centres scolaires, dont 3 collèges, un lycée d'enseignement générale et technologique, qui possède une section de BTS Technico-commercial option Mécanique et Electrique, et un lycée professionnel ;
- La gare de Romilly-sur-Seine qui s'affiche comme un pôle multimodal ;
- Des équipements sportifs nombreux ;
- D'un tissu économique dense.

Sa fonction est d'affermir son haut niveau d'équipements, de services et d'emplois pour consolider sa situation de deuxième polarité départementale, mais aussi de renforcer l'axe structurant de la Seine pour le bénéfice de l'ensemble du territoire de la Seine en Plaine Champenoise.

⇒ Le pôle urbain Nogentais-Porte de l'Île-de-France (Nogent-sur-Seine), deuxième commune en nombre d'habitants du territoire du PETR, qui rayonne sur une aire d'attraction composée de 19 communes au travers :

- D'un collège ;
- Des nombreuses associations, notamment sportives ;
- De son ouverture facilitée par la trimodalité permise par le Port fluviale, la voie ferroviaire reliant Paris à Troyes, la proximité au réseau autoroutier ;
- De son rôle de sous-préfecture de l'Aube ;
- De la présence de nombreuses entreprises, parmi lesquelles figurent comme les plus grands employeurs du département.

Sa fonction est d'assurer la complémentarité de l'agglomération romillonne dans la diffusion du développement à l'échelle du

territoire du PETR, et au-delà en contribuant au renforcement de l'axe Seine.

- ⇒ Les pôles relais de Méry-sur-Seine et de Marigny-le-Châtel, chacune d'elle siège de Communauté de Communes, respectivement de la CC Seine et Aube et de la CC de l'Orvin et de l'Ardusson et de Villenauxe-la-Grande (CC du Nogentais). Ces trois communes offrent des équipements et services, dont commerciaux, leur permettant de constituer des centralités affirmées et évitant aux populations des déplacements contraints en direction de Romilly-sur-Seine, de Troyes ou d'Arcis-sur-Aube, entre autres.

Elles bénéficient de la présence, notamment de :

- Equipements associatifs (sportifs de loisirs) ;
- Equipements scolaire, dont des collèges ;
- Maison de Services Publics et de l'Emploi ;
- Bibliothèque ou médiathèque ;
- Commerces de proximité et de rayonnement pluri-communal ;
- De praticiens de la santé (médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmières libérales, ...);
- Maisons de retraite ;
- D'activités économiques, artisanat, mais aussi PME-PMI.

Leur rôle est de consolider leur position de centralité à l'échelle de leur bassin de proximité intercommunal.

- ⇒ Les pôles de proximité de Plancy-l'Abbaye, le tripôle de Saint-Mesmin / Fontaines-les-Grès / Savières, Marcilly-le-Hayer, Traînel, Pont-sur-Seine. Chacune de ses polarités est équipée de

commerces de proximité capables de structurer des micro-espaces de vie.

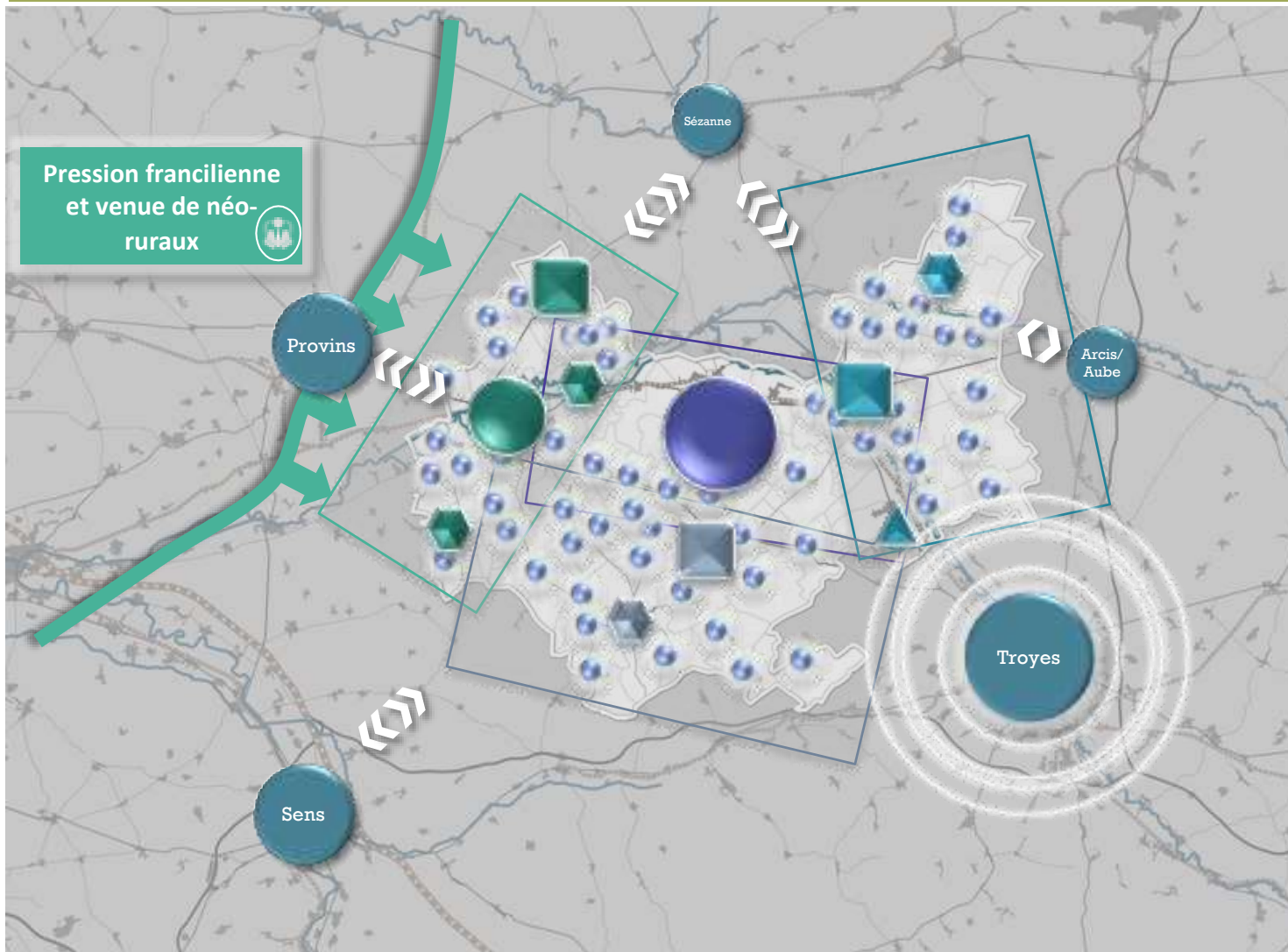
Le tripôle de Saint-Mesmin / Fontaines-les-Grès / Savières partage une destinée commune d'être la porte d'entrée du territoire depuis l'agglomération troyenne. Ces trois communes ont toutes une particularité qu'elles cherchent à cultiver afin de dynamiser cette partie Sud de la CC Seine & Aube. Fontaine-les-Grès est le pôle économique, Savières le pôle résidentiel et Saint-Mesmin le pôle associatif et résidentiel. Cette entente s'organise pour anticiper le desserrement troyen et être en maîtrise de son développement.

- ⇒ Les pôles ruraux, toutes les autres communes, cherchent à poursuivre une dynamique d'évolution adaptée à leur capacité d'accueil. Ils participent à la mise en réseau d'une ruralité d'hyper-proximité, avec des aménités variées sur le plan paysager, touristique, économique, résidentiel, entre autres.

L'ambition du SCoT est de développer et renforcer une armature urbaine qui donne de la cohérence et valorise l'engagement de chaque commune dans le développement du territoire du PETR de la Seine en Plaine Champenoise. Elle s'appuie sur la nécessité de :

- Permettre à l'ensemble des communes du territoire de se développer au nom de l'équilibre général ;
- Garantir une qualité du cadre de vie et d'assurer aux populations les meilleures conditions de vie en offrant les services attendus pour cela à toutes les échelles ;
- Opérer un rééquilibrage entre la colonne vertébrale de l'Axe Seine, l'Axe Aube, la Seine-Aube transversal et les espaces ruraux de la Champagne Crayeuse ;
- Maintenir le maillage territorial et de (re)donner du dynamisme aux bourgs du territoire ;
- Accompagner de manière opérationnelle au travers de l'armature urbaine les initiatives des communes et intercommunalités engagées dans des programmes comme : Petites Villes de Demain (Nogent-sur-Seine / Villenauxe-la-Grande, Romilly-sur-Seine), Territoire d'industrie (Épernay-Bassin Sézannais-Portes de Romilly), OPAH (CC des Portes de Romilly-sur-Seine, CC du Nogentais, CC de l'Orvin et de l'Ardusson à l'étude), Schéma de la mobilité (PETR), ...

Le territoire s'organise autour d'une armature urbaine où chaque espace apporte sa spécificité



-  Renforcer l'agglomération Romillonne sur l'axe Seine et au sein du département
-  Développer le pôle urbain Nogentais sur l'axe Seine et organiser la capacité d'accueil en lien avec le desserrement francilien
-  Consolider les pôles relais de Méry-sur-Seine, Marigny-le-Châtel et Villenauxe-la-Grande pour constituer des centralités affirmées à l'échelle de leur intercommunalité
-  Affirmer les pôles de proximité de Plancy-l'Abbaye, le tripôle de Saint-Mesmin / Fontaine-les-Grés / Savières, de Marcilly-le-Hayer, de Traînel et de Pont-sur-Seine pour contribuer à l'animation de leur micro-bassin de vie et satisfaire les besoins quotidiens des populations
-  Conserver la vitalité du tissu rural pour le maintien d'une campagne active et agréable à vivre (62 communes)
-  Une ruralité constituée d'un réseau de communes et intercommunalités aux différents visages et qui trouvent des leurs complémentarités les sources de leur attractivité

## 2.2

### POSITIONNER LE TERRITOIRE COMME UN ATTRACTEUR RESIDENTIEL

Le territoire du PETR de la Seine en Plaine Champenoise est un espace attractif à la confluence des dynamiques franciliennes et troyennes.

L'objectif que se fixe le SCoT est de poursuivre voir d'accélérer la croissance démographique tout en renforçant de manière prégnante la structuration de l'armature urbaine.

Ces nouvelles dynamiques devant s'inscrire dans la limite des capacités d'accueil des collectivités.

Ce développement démographique poursuit trois cibles :

- Réduire le vieillissement de la population par l'apport de familles et d'actifs attirés par le cadre de vie rural connecté du territoire ;
- Assurer le maintien, et accroître, un bassin de main d'œuvre local suffisant pour les entreprises ;
- Donner de la lisibilité du département de l'Aube dans la région Grand-Est.

Ainsi, le développement démographique à horizon 2041 devrait permettre au territoire d'atteindre environ 59 900 habitants. Il s'agit d'une croissance de 0,5%/an sur 20 ans.

Elle sera répartie comme suit :

2021-2031 : + 0,6%/an, + 3 500 habitants ;

2031-2041 : + 0,4%/an, + 2 200 habitants.

## 2.3

### OFFRIR DU CHOIX AU TRAVERS DU LOGEMENT

#### Diversifier l'offre de logements pour répondre aux de parcours résidentiel

- ⇒ L'objectif poursuivi est de constituer une offre de logement aussi bien neuve que réhabilitée, en locatif comme en accession, sur des tailles variées et avec des formes et architectures nouvelles comme anciennes.

#### Renforcer la vitalité des cœurs de ville et de bourg par la production de logements

- ⇒ La vitalisation des cœurs de ville et de bourg est une priorité pour le territoire. A cette fin il favorise :
- La reconquête de logements vacants dans les centres villes et bourgs ;
  - Le renouvellement urbain (remobilisation des constructions existantes et des friches).

### Répondre aux besoins des jeunes actifs

- ⇒ Un des objectifs est de répondre aux besoins des jeunes actifs, les jeunes en formation professionnelle, afin d'accompagner les entreprises dans leur développement. La mise en œuvre de cet objectif passe par la création de nouveaux logements dans le parc existant, de logements sociaux, de logements innovants.

### Répondre aux besoins du public âgé

- ⇒ La réponse aux besoins des populations âgées, qu'ils soient dépendants ou non, est un pilier de la solidarité que le territoire entend mettre en avant. Pour ce faire, le développement de logement autonome et adapté aux spécificités de ce public est recherché. Cette offre est amenée à être couplée avec le maintien d'une offre de services et de commerce de proximité pour accroître le bien-être de la population vieillissante.

### Répondre aux besoins de ménages fragiles

- ⇒ Face au renchérissement des prix de l'immobilier qui gagne le territoire, des ménages se trouvent être exclus d'un parcours résidentiel choisi. L'offre de logements pour ce public est orientée en direction des polarités du territoire, en articulation de l'offre de services, des commerces, de l'emploi.
- ⇒ Il s'agira également de lutter contre la précarité énergétique des ménages à travers une offre de logement résiliente

### Répondre aux besoins des cadres

- ⇒ L'attractivité des cadres passent par une offre en logement qualitative, alliant à la fois une typicité architecturale et une fonctionnalité adéquate du logement, à proximité des services et des équipements dans une optique de bien-être et d'amélioration du cadre de vie.

## 2.4

### DEFINIR UN PROJET AMBITIEUX DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES POUR LES POPULATIONS

Le Schéma de services du PETR de la Seine en Plaine Champenoise met l'accent sur le maintien des équipements et services à la population au travers de synergies et de solidarité entre les polarités. Il s'agit de valoriser la proximité que la crise sanitaire de la COVID-19 n'a fait que renforcer.

La qualité de localisation et d'aménagement des futurs projets de services aux populations amènera un supplément d'attractivité au territoire car il confortera la qualité de vie.

Ces services ont une valeur économique, en ce sens qu'ils représentent des gisements d'emplois pour des personnes plus ou moins qualifiées et permettent d'explorer les opportunités de l'Économie Sociale et Solidaire.

### Développer le maillage territorial de l'offre de services au travers de l'armature urbaine

- ⇒ L'armature urbaine définie dans le cadre du présent document a pour objectif d'organiser l'offre de services aux populations selon ce maillage territorial.
- ⇒ L'agglomération Romillonne aura pour vocation d'accueillir prioritairement les équipements et services rayonnant à l'échelle du PETR, voire au-delà vers le Sud Marnais.
- ⇒ Le pôle urbain Nogentais-Porte de l'Île-de-France (Nogent-sur-Seine), compte tenu de son rayonnement sur un large bassin de vie, de sa taille, aura pour vocation d'accueillir préférentiellement des services rayonnant à l'échelle de son bassin de vie, voire d'accueillir ponctuellement des services spécifiques de rayonnement PETR
- ⇒ Les pôles relais de Méry-sur-Seine, de Marigny-le-Châtel et de Villenauxe-la-Grande ont vocation à accueillir préférentiellement des services rayonnant à l'échelle de leur bassin de vie.
- ⇒ Les pôles de proximité de Plancy-l'Abbaye, le tripôle de Saint-Mesmin / Fontaines-les-Grés / Savières, Marcilly-le-Hayer, Traînel, Pont-sur-Seine auront à accueillir préférentiellement une gamme complète de bases, voire renforcer leur gamme de services intermédiaires.

Ce maillage territorial de l'offre de services implique d'interroger systématiquement la bonne échelle des projets d'implantation, mais également la faculté de mutualisation de ceux-ci dans une logique de cohésion interne aux intercommunalités et plus globalement au territoire du PETR de la Seine en Plaine Champenoise.

Cette organisation permettra de structurer des projets relatifs à la petite enfance et au parcours de soin comme sur le CC Seine et Aube ; à la sécurité (projet d'un pôle dédié à la gendarmerie) sur la CC du Nogentais ; ludique et de loisirs (projet d'aire de camping-car sur la CC de l'Orvin et de l'Ardusson) ; de production locale d'énergie (CC de l'Orvin et de l'Ardusson, CC des Portes de Romilly-sur-Seine), ...

### Promouvoir l'accessibilité aux services

- ⇒ L'objectif est de garantir l'accessibilité des services pour l'ensemble des populations en cohérence avec le Schéma de mobilité simplifié
- ⇒ L'accessibilité est sociale. En cela, les services répondent aux besoins de tissage de liens sociaux et intergénérationnels, mais aussi de convivialité qu'un aménagement qualitatif peut favoriser.
- ⇒ L'accessibilité est mobilité. En cela, l'aménagement de services devra être connecté à des réseaux de mobilités douces, à la présence de transport collectif.

## 2.5

### AMPLIFIER L'ARMATURE TERRITORIALE AU TRAVERS DE L'ACTIVITE COMMERCIALE



⇒ Le maintien de l'équilibre entre le commerce de centre-ville et de périphérie implique de développer une offre commerciale complémentaire répondant à des besoins de la part des populations différenciés.

Le SCoT n'entend pas opposer ces deux typologies de commerce, mais de les articuler de manière à offrir un panel de commerce le plus large possible et de limiter les déplacements contraints.

L'organisation de l'armature commerciale cherche à atteindre quatre objectifs :

- Assurer une offre commerciale adaptée à chaque échelle de vie ;
- Soutenir prioritairement la vitalité du commerce de centre-ville et bourg ;
- Structurer le commerce de périphérie ;
- Encourager la diversité de l'offre commerciale.

⇒ Le centre-ville de Romilly-sur-Seine, notamment au droit de la rue de la Boule d'Or et de la Place des Martyrs de la Libération, composé d'enseignes indépendantes, qui participent à la vitalité de la commune. La présence de boulangerie, de fleuriste, de vendeur de prêt à porter, de buraliste, de coiffeur, d'agent immobilier, ..., apporte un service de qualité aux habitants. La requalification de l'ancien Franprix devra renforcer la commercialité du centre-ville.

⇒ Le centre -ville de Nogent-sur Seine avec ses halles, l'avenue Pasteur, la rue des Ponts, la rue Saint-Laurent accueille comme Romilly-sur-Seine une forte densité de commerces de proximité qui anime au quotidien le centre-ville.

⇒ Le centre -ville et bourg des autres communes qui sont appelées à préserver la présence de leurs commerces de proximité pour des services au plus près des populations.

⇒ Les pôles commerciaux de périphérie de rayonnement intercommunal et au-delà, qui concernent :

- La zone du Marais à l'entrée Ouest de Romilly-sur-Seine ;
- La zone de la Belle Idée/aérodrome à l'entrée Est de Romilly-sur-Seine/Maizières-la-Grande-Paroisse, dont l'influence dépasse l'échelle du territoire du PETR ;
- La zone et la zone de route de Bray à l'entrée Ouest de Nogent-sur-Seine ;
- La zone de l'avenue du Général de Gaulle à l'entrée Est de Nogent-sur-Seine.

⇒ Les pôles commerciaux relais de Marigny-le-Châtel, Méry-sur-Seine, Villenauxe-la-Grande qui accueillent des moyennes surfaces, notamment alimentaire. Ils jouent un rôle dans la structuration de leur espace de vie et évitent le report de pratiques commerciales vers d'autres polarités internes ou externes au territoire du PETR de la Seine en Plaine Champenoise.

⇒ La collectivité veillera à respecter un équilibre lors de l'ouverture de nouvelles zones à destination exclusivement commerciale de manière à limiter les effets de concurrence entre les espaces périphériques et vis-à-vis des commerces de centre.

## 2.6

### FACILITER LES DEPLACEMENTS EN CONTEXTE RURAL

### Conforter les accroches aux flux externes

Plusieurs projets sont à l'œuvre et arriveront à terme à moyen et long terme. L'électrification complète de la ligne Paris-Troyes, la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine, le tracé du futur itinéraire de la véloroute V33 Seine à vélo. Tous ont en commun de permettre au territoire d'être en accroche de son environnement plus ou moins éloigné.

- ⇒ L'objectif est d'optimiser le réseau ferroviaire qui parcourt le territoire. Pour cela, le territoire appuie l'électrification complète de la ligne Paris-Troyes et cherche à renforcer le caractère multimodal des gares de Nogent-sur-Seine et de Romilly-sur-Seine.
- ⇒ L'amélioration de la desserte du territoire par des lignes régulières interurbaines en direction de Troyes est recherchée. Pour l'heure, seules les lignes Romilly-sur-Seine – Troyes et Plancy-l'Abbaye – Troyes innervent le territoire. Nogent-sur-Seine, polarité la plus proche d'Ile-de-France pourrait être connecté au réseau Ile-de-France mobilité.
- ⇒ Le maintien d'une bonne qualité des routes les plus circulantes est essentielles pour le déploiement des mobilités internes au territoire, mais aussi pour être en connexion avec la D 619 qui est la colonne vertébrale routière du territoire. Une vigilance particulière est à apporter sur :
  - La D 951 entre Villenauxe-la-Grande et Nogent-sur-Seine, et permettant de rejoindre Sézanne ;
  - La D 54 entre Nogent-sur-Seine et Marcilly-le-Hayer, allant au Sud en direction de la D 660 ;

- La D 442 entre Nogent-sur-Seine, Marigny-le-Châtel et Troyes ;
- La D 440 et la D 33 entre Romilly-sur-Seine, Marcilly-le-Hayer et Marigny-le-Châtel, permettant aussi de relier Anglure ;
- La D 78 entre Méry-sur-Seine et Troyes ;
- La D 441 entre Méry-sur-Seine et Arcis-sur-Aube ;
- D 373 entre Méry-sur-Seine et Sézanne ;
- Les D 374 et 23 permettant de rejoindre le Pays d'Othe.

### Développer les compléments à l'usage de la voiture individuelle

En complément de la voiture individuelle qui est le moyen de déplacement le plus utilisé à l'échelle du périmètre du SCoT, le projet de territoire entend déployer des mobilités à moindre impact environnemental et énergétique.

L'objectif est de se mettre en position de développer :

- ⇒ Le co-voiturage ;
- ⇒ Les mobilités électriques, dont celles alimentées par hydrogène, qui pourront trouver un appui sur les projets de productions à l'échelle locale d'énergie renouvelable ;
- ⇒ Les mobilités actives piétonnes et cyclables, pour lesquelles le territoire souhaite créer des ramifications Nord-Sud à partir du projet de la Seine à Vélo, tout en contribuant à la découverte de la rivière Aube par l'usage du vélo ;

- ⇒ Le déploiement des technologies de l'information et de la communication pour faciliter les déplacements du quotidien occasionnels ou touristiques ;
- ⇒ La mise en place de services à la mobilité des personnes éloignée de l'usage individuelle de la voiture : transport à la demande, taxi conventionné, auto-stop organisé, autopartage, ...

### **Améliorer la communication numérique**

Le déploiement de la communication numérique est un facteur d'attractivité nécessaire pour l'accueil d'habitants, d'entreprises, de touristes, certaines pratiques commerciales, ... La crise sanitaire a mis au grand les besoins numériques des populations pour continuer une vie « presque normale ».

L'objectif du territoire est répondu aux attentes des différents publics en :

- ⇒ Offrant des espaces privilégié d'accueil et de rencontre à mi-chemin entre le télétravail et l'activité en entreprises : espace de coworking, FabLab ;
- ⇒ Renforçant la couverture numérique aussi bien par le déploiement de la fibre optique que par d'autres technologies ;
- ⇒ Maintenant les effets pour l'amélioration du réseau de téléphonie mobile ;
- ⇒ Accompagnant l'usage du numérique pour découvrir de nouvelles proximités (e-santé, e-éducation, e-tourisme, e-commerce, e-administration, ...).

## Développer le transport fluvial

Le Pays de Saine en Plaine Champenoise soutient le projet du canal à grand gabarit. Dans le département de l'Aube, Nogent-sur-Seine est la seule commune qui possède un port. La centrale nucléaire qui se trouve, couplée au réseau en 1987, est la seule sur la Seine. L'intérêt économique de la voie fluviale est vital pour le département de l'Aube, mais aussi pour l'Yonne et le sud de la Marne. Parmi les produits transportés, sont concernés le malt du groupe Soufflet et les céréales, mais également les sables alluvionnaires qui alimentent les grands chantiers de l'Île de France.

### Axe 3 | Affirmer une ruralité en mouvement

La stratégie portée par le SCoT du PETR de la Seine en Plaine Champenoise l'engage en direction d'un développement dont la durabilité n'a pas que le nom.

Il convient d'assurer l'articulation entre la préservation des équilibres environnementaux, paysagers et l'aménagement du territoire.

Également, compte tenu de son influence énergétique à l'échelle régionale (40 % des productions de Biogaz de la Région Grand Est sont réalisées sur le territoire de la Seine en Plaine Champenoise) et à l'échelle nationale (production d'énergie nucléaire constante), il s'agira de porter le territoire comme un acteur majeur en politique énergétique du territoire.

En outre, l'objectif est de fournir aux populations un cadre de vie agréable, dans lequel on y vit en bonne santé, résilient face aux conséquences du changement climatique et support d'innovation sociétale et économique.

#### OBJECTIF 3 du PAS :

- ◀ Révéler, préserver et valoriser la palette paysagère du territoire
- ◀ Renforcer la qualité du cadre de vie par la préservation de la trame verte et bleue
- ◀ Assurer la disponibilité de la ressource en eau à long terme
- ◀ Anticiper les risques naturels et technologiques et les nuisances pour un cadre de vie sécurisé
- ◀ Agir pour le développement d'une croissance verte et de proximité

### 3.1

## REVELER, PRESERVER ET VALORISER LA PALETTE PAYSAGERE DU TERRITOIRE

Sur la partie amont de l'axe Seine allant de Méry-sur-Seine aux limites Nogentaise du PETR, les paysages du territoire subissent à la fois des processus de banalisation et de pression urbaine, mais aussi d'intensification et de simplification agricole.

Sur la partie aval de l'axe Seine, l'urbanisation et l'agriculture s'adaptent à la valeur du terroir.

### Réintroduire des liens paysagers entre l'espace agricole et les autres milieux

- ⇒ Les transitions entre les espaces agricoles et urbanisés des villes et villages demandent une attention particulière, notamment à la vue des conflits d'usage en constante augmentation. Aussi, des transitions douces entre ces deux milieux sont à concevoir ;
- ⇒ L'agriculture aux portes de la ville ou du bourg est encouragée en ce qu'elle permet le développement de filières de productions spécifiques, génératrices de richesses paysagères (vergers, maraîchage, plantes aromatiques, ...) en symbiose avec les espaces urbanisés.

### Organiser un développement urbain en vue de prolonger la qualité patrimoniale existante

Le projet de territoire souhaite préserver la qualité du cadre de vie de ses habitants.

- ⇒ L'urbanisation n'est pas remise en cause, mais la qualité associée sera recherchée notamment lorsqu'il s'agit du traitement des entrées de ville, de la conservation de coupure d'urbanisation, de la maîtrise de l'étalement urbain, de la valorisation des espaces publics ; de la co-visibilité à l'égard des éléments patrimoniaux et paysagers ;
- ⇒ L'architecture et le patrimoine bâti reflètent une ambiance, une image ; elle conforte les lieux dans son histoire et dans son évolution. A cette fin, le territoire cherche à protéger et valoriser ce patrimoine bâti tout en l'inscrivant dans une évolution nécessaire dans le respect des formes urbaines et architecturales locales, notamment en réponse aux enjeux d'adaptation au changement climatique et aux nouveaux usages.
- ⇒ La nature en ville participe à la qualité de l'espace urbanisé tant du point de vue visuel que vécu. Elle devient un prolongement de la trame verte et bleue et contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, à la gestion des risques naturels et des nuisances. La santé des populations s'en trouve alors améliorée.

### Souligner et préserver les qualités et particularités des paysages

- ⇒ Le territoire s'attache à mettre en valeur le grand paysage, comme les paysages plus intimistes qui confèrent des colorations paysagères spécifiques entre les espaces de la Seine en Plaine Champenoise. L'objectif est de mettre en valeur :

- L'eau et sa ripisylve au fil de la Seine, de l'Aube, de l'Orvin, de l'Ardusson et son patrimoine (digues, écluses, berges, ponts, ...);
- Les reliefs singuliers de la cuesta de l'Île-de-France aux encablures de Villenauxe-la-Grande, avec la particularité de détenir une composition paysagère viticole, et les buttes témoins de l'Orvin ;
- Les boisements et forêts du Grand Parc (Pont sur-Seine / Saint-Aubin / Ferreux-Quincey), Bois des Comptes d'Oraison (Pouy-sur-Vannes / Marcilly-le-Hayer), Bois de Villadin (Villadin / Marcilly-le-Hayer), forêt domaniale de la Perthe (Plancy-l'Abbaye).
- La D19 par le maintien de coupure d'urbanisation permettant une lecture Nord et Sud des paysages

### 3.2

## RENFORCER LA QUALITE DU CADRE DE VIE PAR LA PRESERVATION DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le projet de territoire considère que les éléments naturels composés des réservoirs de biodiversité, de la trame verte et bleue et de la nature en ville doivent guider les choix d'aménagement.

Le projet protège les espaces nécessaires à la biodiversité en cherchant à garantir leur fonctionnalité écologique. Au-delà de la seule perception de la trame verte et bleue sur le territoire, il est recherché une cohérence avec les espaces voisins pour garantir une maille écologique cohérente.

### Développer la trame écologique (réservoirs de biodiversité et trame verte et bleue) dans l'aménagement du territoire

- ⇒ Cette préservation de la biodiversité et du bon fonctionnement des trames écologiques prend appui sur :
- Les sites sensibles et les secteurs à haut potentiel écologique qui constituent les réservoirs de biodiversité :
  - Les sites NATURA 2000 « Prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée », « Prairies et bois alluviaux de la basse vallée alluviale de l'Aube », « Garenne de la Perthe », « Marais de la Superbe » et « Marigny, Superbe et Vallée de l'Aube » ;
  - La future Réserve Naturelle de la Seine Champenoise
  - Les Zones naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), dont les 41 ZNIEFF de type I et les 4 NIEFF de type II ;
  - L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Lisières du bois de Vamprin » sur la commune de Bourdenay et celui en projet sur les carrières de Montpothier ;
  - Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) « Bassée et plaines adjacentes » et « Vallées de l'Aube, de la Superbe et Marigny » ;
  - Les zones humides ;
  - Les cours d'eau de la Seine, de l'Aube, de l'Orvin, de l'Ardusson ;
  - Les espaces forestiers et boisés (forêt domaniale de la Perthe, Bois de Vamprin, Bois de Fay, Bois de Cornillon, ... ;
  - Les connexions écologiques assurées par les boisements, prairies, espaces agricoles, ...

### Renforcer une biodiversité en milieu ordinaire et urbain

L'objectif est d'intégrer cette nature dans les espaces urbains et à leurs abords en :

- ⇒ Facilitant la présence d'éléments de nature dans les zones urbanisées (parcs jardins, ...);
- ⇒ Protégeant ou aménageant des ceintures éco-paysagères autour des villes et villages;
- ⇒ Assurant le bon fonctionnement des continuités écologiques des cours d'eau qui traversent les milieux urbains.



### 3.3

## ASSURER LA DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE EN EAU A LONG TERME

Le projet de territoire est particulièrement sensible à la gestion de la ressource en eau. Sa qualité comme sa disponibilité conditionnent le potentiel de développement résidentiel, économique et touristique. Aussi, sa préservation, la sobriété quant à son usage, la gestion des milieux aquatiques sont particulièrement importants

Dès lors, le SCoT souhaite restaurer au maximum le cycle naturel de l'eau afin d'assurer la recharge des nappes phréatiques, la préservation et l'amélioration de leur qualité. La désimperméabilisation des sols, leur imperméabilisation limitée, l'infiltration des eaux pluviales, la limitation des rejets et la performance du réseau d'assainissement contribuent à cet objectif.

A cette fin, les politiques publiques employées par les collectivités s'appuieront sur :

- ⇒ La pris en compte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bassée – Voulzie, en cours d'élaboration.
- ⇒ La disponibilité de la ressource en eau sur le long terme en portant une réflexion sur les capacités d'approvisionnement en eau potable notamment ;
- ⇒ La protection des zones de captages

- ⇒ La disponibilité de la ressource en eau sur le long terme en portant une réflexion sur les capacités d'approvisionnement en eau à des fins industrielles. A ce titre, le doublage des réseaux est étudié.
- ⇒ La disponibilité de la ressource en eau à des fins agricoles compte tenu des influences du réchauffement climatique sur les productions agricoles et les sols ; la création de bassines est une possibilité à envisager
- ⇒ La sécurisation de l'alimentation de l'eau, notamment potable
- ⇒ La réduction de la consommation de la ressource en eau par tous les types d'usage
- ⇒ L'amélioration de la performance des réseaux et la maîtrise des extensions des réseaux
- ⇒ La prise en compte des capacités de traitements et l'amélioration des équipements d'assainissement
- ⇒ La maîtrise des rejets domestiques, agricoles, industriels
- ⇒ L'intégration des eaux pluviales dans l'aménagement.
- ⇒ Le déploiement du remembrement sur la vallée de la Seine permettant une logique de gestion complète des noues induisant une amélioration de leur entretien, des risques d'inondation, de la préservation des zones humides.
- ⇒ Le maintien oet/ou la restauration du cycle de l'eau basé notamment sur le principe d'infiltration comme principal outil pour améliorer la disponibilité de la ressource. La disponibilité de la ressource diminuant avec les effets du changement climatique, il s'agira également de mettre en avant les solutions fondées sur la nature pour recharger les nappes (agroécologie, hydraulique douce, restauration de zones humides et cours d'eau ...)
- ⇒



## ANTICIPER LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET LES NUISANCES POUR UN CADRE DE VIE SECURISE

La gestion de l'aménagement du territoire intègre les risques naturels et technologiques mais aussi les nuisances. La quiétude des populations est souhaitée car elle est vectrice d'attractivité.

### Réduire l'exposition aux risques naturels et technologiques des populations

La démarche menée par le territoire est de réduire les facteurs aggravants les faits dangereux (ruissellements, urbanisation non maîtrisée, ...). Aussi elle structure une réponse collective résiliente face aux différents risques :

- ⇒ Les risques naturels d'inondation en prenant en compte le Plan de Gestion du risque inondation du bassin Seine Normandie, le Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin de la Seine Aval et du bassin de l'Aube Aval ;
- ⇒ Les risques naturels de mouvements de terrain, notamment par retrait-gonflement des argiles où 4 communes sont classées avec un risque fort (Trancault, Bouy-sur-Orvin, Trainel et Soligny-les-Etangs) et 9 avec un risque moyen, l'effondrement de cavités souterraines qui concernent 22 communes, les coulées de boue ;
- ⇒ Les risques technologiques du fait des installations classées au nombre de 120 sur le territoire, des sites SEVESO parmi lesquels

un représentent des risques majeurs à Fontaine-Macon, les sites pollués qui concernant 7 communes du territoires, le risque liée au transports de matières dangereuse où 62 communes sont concernées, le risque nucléaire pour lequel existe un Plan Particulier d'Intervention qui s'étend sur un rayon de 20 km autour de la Centrale Nucléaire de Nogent-sur-Seine, le risque de rupture de barrage qui demeure faible à ce jour ;

- ⇒ Les risques sismiques où le territoire est classé en zone de sismicité très faible (niveau 1)

### Réduire l'exposition aux nuisances et autres pollutions

Le SCoT du PETR de la Seine en Plaine Champenoise est concerné par un certain nombre de nuisances. Il s'inscrit dans une approche visant à les réduire dans une logique d'amélioration du cadre de vie. Les actions envisagées porteront sur :

- ⇒ La maîtrise de l'urbanisation aux abords des activités agricoles et des axes de communications les plus bruyants ;
- ⇒ La qualité de l'air et de l'eau ;
- ⇒ La gestion de déchets

### 3.5

## AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT D'UNE CROISSANCE VERTE ET DE PROXIMITE

La centrale nucléaire de Nogent sur Seine est un des équipements énergétiques majeurs et stratégiques de la France métropolitaine.

Il s'agira de veiller dans la durée à la bonne prise en compte des besoins d'évolution de la centrale nucléaire.

Au côté de cet équipement majeur, la lutte contre le réchauffement climatique donne aussi à voir des opportunités de créations de richesses et d'innovations locales. Plus que cela, elle amène le territoire à valoriser les initiatives privées et publiques qui agissent pour le bien-être des populations comme du territoire. Son image en sera que plus valorisée.

### Soutenir le développement des énergies renouvelables

L'objectif est de poursuivre les actions menées en termes de développement d'un mix énergétique trouvant sa source dans les ressources naturelles du territoire. En optant pour cette voie, le PETR de la Seine en Plaine Champenoise limite la production de gaz à effet de serre à son échelle. Le projet de territoire insiste sur :

- ⇒ Le biogaz à partir des déchets des cultures végétales, des boues des stations d'épuration
- ⇒ L'hydrogène
- ⇒ Le solaire ou la géothermie dès lors qu'ils ne nuisent ni à la qualité architecturale des lieux, ni à la qualité des paysages. La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine

porte un projet photovoltaïque de 35 ha sur l'ancien aérodrome au droit des communes de Romilly-sur-Seine et Maizières-la-grande-Paroisse).

- ⇒ L'éolien à la condition de ne pas porter atteinte à la sensibilité paysagère locale et à la fonctionnalité des continuités écologiques
- ⇒ Le bois-énergie en utilisant le potentiel local

### Accompagner l'ancrage et le développement des activités en lien avec l'économie sociale et solidaire et avec l'économie circulaire

Le projet de territoire souhaite un développement de l'économie sociale et solidaire et circulaire en s'appuyant notamment sur :

- ⇒ La valorisation/recyclage des déchets et de matériaux ;
- ⇒ La bio-construction
- ⇒ La transition alimentaire (relocalisation locale de la production agricole et de la transformation)
- ⇒ Des commerces et des plateformes en circuit-court
- ⇒ L'écologie industrielle.

Ces éléments participent de la stratégie d'adaptation du territoire face aux différentes transitions (énergétiques, écologiques et économiques), mais sont aussi des appuis potentiels pour le développement d'activités venant répondre à des nouveaux usages et besoins à l'échelle locale ; les circuits courts en constituent un exemple.



## SCoT SEINE EN PLAINE CHAMPENOISE